



Dém'Act
Dématisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE BORDEAUX

ETABLISSEMENT

COLLEGE CAP DE GASCOGNE

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2024-2025

Numéro de séance : 6

Date de convocation : 03.04.2025

Présidence de : Mme Marie-Hélène BELLINGHERY

Quorum :13

Nombre des présents : 16 votants + 1 invité

Conseil d'Administration du Collège

Mardi 15 avril 2025 à 18h00

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2025
- Compte financier 2024
- Cofinancement
- Don pour l'UNSS
- Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la tenue du CA)

Signatures

La Présidente

Marie-Hélène BELLINGHERY



La Secrétaire

Nathalie CHALAMEL



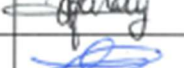
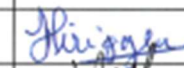
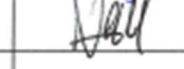
PRESENCE AU CONSEIL

Début de la séance : 18h00

CLG CAP DE GASCOGNE
ST SEVER – 0400038z

Année scolaire 2024-2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION - N° 6 DU 15 AVRIL 2025

FONCTION	NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	EXCUSE	REMPLACE PAR	Signatures
CHEF D'ETABLISSEMENT	Marie-Hélène BELLINGHERY	X			-	
CPE	Maylis ESTEFFE	X			-	
ADJOINT-GESTIONNAIRE	Emilie CERVEAU	X			-	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	Carine DAVANCENS				Philippe PLANA	
	Jennifer GRIFFE	X				
	Odile LANNEGRAND	X				
	Hugo RICADAT	X				
	Marie SOURBIE			X	Zackard Angélique	
	Laurence TARDY	X				
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES OUVRIERS ET DE SERVICE	Nathalie CHALAMEL	X				
	David LAPEYRE					
REPRESENTANTS ELUS PARENTS D'ELEVES	Nadia DEMERCASTEL					
	Virginie DIRSCHERL					
	Laurianne HIRIGOYEN	X				
	Nicolas HOSSARD	X				
	Amandine LAMBIN					
	Emmanuel RAMON	X				
REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	ERNEST Maël	X				
	HAFIDI Safia				CHAVAROCHE Lyne	
REPRESENTANTS ELUS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Olivier MARTINEZ			X		
	Monique LUBIN					
	Arnaud TAUZIN	X				
	Marie-Claire DUPRAT			X		
PERSONNALITES QUALIFIEES	André LASSERRE				-	
TOTAL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.						
INVITES	Cloé FABRE (fondé de pouvoir)	X				



Le quorum étant atteint (16 voix délibératives), Mme la Principale déclare la séance ouverte.

Mme BELLINGHERY présente Mme FABRE, Fondé de Pouvoir, invitée pour la présentation du compte financier.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Nathalie CHALAMEL sera secrétaire de séance.

2. Adoption du PV du Conseil d'Administration du 13 mars 2025

Annexe 1

Vote :

Présents :	17	Votants :	16	Abstention :	1
Pour :	15	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°33

3. Compte financier

Mme CERVEAU présente le rapport de gestion (annexe 2).

Les ressources financières et dépenses des différents services du collège sur l'année 2024 sont détaillées : activités pédagogiques, administration et logistique, vie de l'élève, service restauration et hébergement, les opérations en capital.

Commentaires et questions des membres du CA :

Le Conseil Départemental des Landes prend à sa charge le montant de la redevance spéciale avec le SIETOM. Mr TAUZIN, maire, demande si l'établissement effectue le tri des déchets. Mme CERVEAU répond que le papier et les cartons sont déjà triés dans tous l'établissement. Le SIETOM s'est déplacé sur site également pour étudier la faisabilité de la mise en place d'une borne de tri du plastique/métal. Ce projet devrait voir le jour. Nous trions déjà beaucoup, mais il y a encore des axes d'amélioration.

Concernant le service SRH, Mr TAUZIN, maire, demande le prix des repas pour les élèves. Mme CERVEAU répond que le prix est de 4,46 euros pour un élève au ticket. Pour les élèves au forfait (il n'y a que des demi-pensionnaires 4 jours dans l'établissement), le prix du repas revient à 3 euros.



Mr HOSSARD, représentant des parents, demande s'il y a un repas végétarien par semaine. Mme CERVEAU répond que oui, c'est la loi. Mr HOSSARD demande s'il est toujours le jeudi et Mme CERVEAU lui répond que non, le jour n'est pas fixe.

Mr HOSSARD souhaite savoir si un enfant végétarien peut manger à la cantine tous les jours. Mme CERVEAU indique que Mr LAPEYRE, chef de cuisine, est très attentif et à l'écoute des élèves. Il peut parfois s'adapter en fonction des élèves. Cela dépend des demandes.

Mme FABRE, fondé de pouvoir, présente le compte rendu comptable (annexe 3).

Commentaires et questions des membres du CA :

Mme FABRE explique que le taux de recouvrement des créances a augmenté en 2024. Ce phénomène est dû à l'arrêt du prélèvement automatique suite à la mise en place d'OPALE. Le prélèvement automatique sera remise en place mais ce ne sera pas possible à la rentrée 2025.

Mme TARDY, représentante des professeurs, demande s'il y a un intérêt à avoir un FDR important.

Mme FABRE, fondé de pouvoir, répond que non pas forcément, mais c'est une sécurité pour faire face aux imprévus aussi.

Conclusion de l'ordonnateur par Mme BELLINGHERY (annexe 2)

Mme BELLINGHERY remercie Mme FABRE et Mme CERVEAU pour leur travail et la préparation de ce compte financier.

Vote Adoption du compte financier 2024 :

Présents :	17	Votants :	16	Abstention :	0
Pour :	16	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Actes administratifs n°31 et 35

Vote de la ventilation du résultat :

Présents :	17	Votants :	16	Abstention :	0
Pour :	16	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°32



Mme FABRE quitte le Conseil d'Administration.

4. Cofinancement et prélèvement sur les fonds de roulement

Présentation des projets d'achats en cofinancement avec le Conseil Départemental des Landes pour 2025 :

Cofinancement à hauteur de 60% :

- Livres pour le CDI : 1 488,08 €
- Sac de transport pour mannequin PSC : 263,04 €
- Taille-haie + batteries : 1 067,20 €
- Trancheur pour le service restauration : 2 832 €
- 30 tables individuelles et 30 chaises pour classes : 5 438,52 €

- Un banc extérieur, 60 % CD40 et 40 % amicale des élèves
- Le CD40 finance à 100% l'achat de chariot d'entretien des locaux

Demande de prélèvement de 4 500 € sur les fonds de roulement pour effectuer ces achats.

Avis favorable de l'agent-comptable

**Avis Avis favorable au prélèvement sur le budget 2024. Après ce prélèvement
il restera un fonds de roulement représentant 100 jours de fonctionnement.
Le niveau préconisé est entre 30 et 60 jours.**

Aire sur l'Adour, le 08 avril 2025.

L'Agent comptable



Présentation de la Décision Budgétaire Modificative pour vote :



Etablissement : 0400038Z
COLLEGE CAP DE GASCOGNE
4 rue D'ESPAGNE
40500 ST SEVER

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
soumises au vote du conseil d'administration

Pièce B10
DBM POUR VOTE

EXERCICE 2025 - Edition du 09/04/2025

Page n° 5

DBMV n°		Date de saisie : 09/04/2025			Réf : Cofinancement 2025	Opération n° OP25000002	Type opération : 32 - Prélèvement sur fonds de rou					
N°	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé		Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
Ligne							Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	ALO				ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE							
		LOGEN			Logistique générale							
			ODIVERS		Divers		1 144.54	2 667.20	3 811.74			
2	AP				ACTIVITES PEDAGOGIQUES							
		ENSG			Enseignement général							
			OPEDA		Fournitures pédagogiques		4 573.00	115.00	4 688.00			
3	AP				ACTIVITES PEDAGOGIQUES							
		ENSG			Enseignement général							
			ORDOC		Ressources documentaires		1 800.00	585.00	2 385.00			
4	OPC				OPERATIONS EN CAPITAL							
		COFI			Cofinancement							
			OCOFI		Cofinancement CD40		0.00	1 132.80	1 132.80			

Les 4 500 € sont répartis comme suit :

- 2667,20 en ALO
- 700 en AP
- 1132,80 en OPC

Mr HOSSARD, représentant des parents, demande s'il y a un projet d'achat de prothèses mammaires pour transformer les mannequins masculins en mannequins féminin dans le cadre de la formation secourisme PSC afin que les élèves puissent s'entraîner aux massages cardiaques avec ces particularités physiques.

Mme CERVEAU répond que cette demande n'a pas été formulée par les formateurs PSC de l'établissement.

Vote :

Présents :	16	Votants :	16	Abstention :	0
Pour :	16	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°30

5. Don pour l'UNSS

Le Conseil d'Administration accepte de faire un don de 200 euros au profit de l'UNSS football pour aider à financer le déplacement à Langueux pour participer à la finale des championnats de France.

Mr TAUZIN, maire, indique que la mairie pourra également attribuer une subvention sur demande écrite et après validation par une commission.



Une cagnotte en ligne a été ouverte et est accessible depuis le site internet du collège.

Vote :

Présents :	16	Votants :	16	Abstention :	0
Pour :	16	Contre :	0	Blancs nuls :	ou 0

Acte administratif n°29

6. Questions diverses

Questions des personnels :

- ❖ Concernant le cofinancement et les projets d'achat cités lors du CA du 10 Mars 2025, a-t-on eu des retours favorables de la part du CD ? Qu'en est-il de l'avancée du projet « banc de l'amitié » ?

Mme CERVEAU répond qu'il faut attendre le retour de la commission de CD40. Les années passées, les retours étaient vers la fin mai.

Concernant le « banc de l'amitié », l'achat du banc a été proposé au cofinancement, donc en attente du retour de la décision du CD40. Un premier devis a été fait concernant le scellage (780 euros).

Mr TAUZIN, maire, conseille de demander des devis aux sociétés EIFFAGE et COLAS qui font des travaux en ville actuellement.

- ❖ Pour faire suite au précédent CA et à la question de la DGH : a-t-on un retour de la motion des enseignants ainsi que des propositions de DGH annexées ?

Mme BELLINGHERY répond qu'elle n'a pas reçu de réponse par rapport à la motion.

Les deux BMP ont été attribués et les enseignants concernés ont été informés.

Mme BELLINGHERY annonce que Mme Kosmicki Maud est nommée sur le poste de principale du collège Cap de Gascogne à compter du 01 septembre 2025. Elle sera invitée au prochain CA.

La séance est levée à 19h30.



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 1

Collège Cap de Gascogne



4 rue d'Espagne
40500 Saint-Sever
05.58.76.04.27

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE BORDEAUX

ETABLISSEMENT

COLLEGE CAP DE GASCOGNE

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2024-2025

Numéro de séance : 5R

Date de convocation : 11.03.2025

Présidence de : Mme Marie-Hélène BELLINGHERY

Quorum :13

Nombre des présents : 10

Nombre d'absents excusés : 11

Conseil d'Administration extraordinaire du Collège

Jeudi 13 mars 2025 à 13h00

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 novembre 2024
- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 mars 2025
- Dotation Horaire Globale (D.H.G)
- Conventions
- Sortie à San-Sebastian
- Dons



- Spectacle 4èmes
- Questions diverses

Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la tenue du CA)

Signatures

La Présidente

Marie-Hélène BELLINGHERY



Le Secrétaire

Jennifer GRIFFE



PRESENCE AU CONSEIL

Début de la séance : 13h05

CLG CAP DE GASCogne
ST SEVER – 0400038z

Année scolaire 2024-2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION - N° 4 DU 13 MARS 2025

FONCTION	NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	EXCUSE	REMPLECE PAR	Signatures
CHEF D'ETABLISSEMENT	Marie-Hélène BELLINGHERY	X			-	
CPE	Maylis ESTEFFE			X	-	
ADJOINT-GESTIONNAIRE	Emilie CERVEAU	X			-	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	Carine DAVANCENS			X	PLANA Philippe	
	Jennifer GRIFFE	X			Griffe	
	Odile LANNEGRAND	X				
	Hugo RICADAT	X			RICADAT	
	Marie SOURBIE			X	Rachid Neury	
	Laurence TARDY			X	SALOMON	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES OUVRIERS ET DE SERVICE	Nathalie CHALAMEL					
	David LAPEYRE					
REPRESENTANTS ELUS PARENTS D'ELEVES	Nadia DEMERCASTEL					
	Virginie DIRSCHERL					
	Laurianne HIRIGOYEN					
	Nicolas HOSSARD					
	Amandine LAMBIN					
	Emmanuel RAMON					
REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	ERNEST Maël	X				
	HAFIDI Safia	X				
REPRESENTANTS ELUS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Olivier MARTINEZ					
	Monique LUBIN					
	Arnaud TAUZIN					
	Marie-Claire DUPRAT					
PERSONNALITES QUALIFIEES	André LASSERRE					
TOTAL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.						
INVITES	Morgane BUISSON (Agent comptable)					



Le quorum n'étant pas atteint (11 voix délibératives) lors du CA du lundi 10 mars 2025, Mme la Principale a reconvoqué une séance extraordinaire ce jour.

10 présents.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Jennifer GRIFFE, professeure, sera secrétaire de séance.

2. PV du Conseil d'Administration du 21 novembre 2024

Vote :

Présents :	10	Votants :	10	Abstention :	4
Pour :	6	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°18

3. PV du Conseil d'Administration du 10 mars 2025

Vote :

Présents :	10	Votants :	10	Abstention :	0
Pour :	10	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°28



4. Dotation horaire globale

Cf annexe 1

Mme Marie-Hélène BELLINGHERY explique qu'il y aura une classe en moins l'année scolaire prochaine.

La Dotation de 529h a été répartie en 491h poste et 38 HSA.

Les services académiques demandent 9% d'HSA.

Mme Marie-Hélène BELLINGHERY indique avoir négocié 7,50 % et finalement les services ont accepté de descendre à 7,18% d'HSA.

Les HSA permettent de la flexibilité entre les établissements.

Aucun poste n'a été perdu dans cette répartition de la DHG. En revanche en SVT, un professeur devra faire 6h dans un autre établissement et en Mathématiques, un professeur devra faire 7h certainement à Grenade.

Nous perdons 23h mais nous avons 13h en service donné.

Il est nécessaire de faire des coupes franches dans l'organisation pédagogique ce qui ne convient pas aux professeurs, qui ont souhaité déposer une motion.

Cette motion est lue par Mme Delphine SALOMON, elle a été légèrement modifiée par rapport à celle présentée lors du CA de lundi 10 mars 2025 (Cf annexe 2).

Vote :

Présents :	10	Votants :	10	Abstention :	0
Pour :	3	Contre :	7	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°27

5. Conventions

Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens avec le CD40 (cf annexe 3).

Vote :

Présents :	10	Votants :	10	Abstention :	0
Pour :	10	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°26



Avenant n°1 à la convention redevance spéciale avec le SIETOM et le CD40 (cf annexe 4).

Vote :

Présents :	10	Votants :	10	Abstention :	0
Pour :	10	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°25

6. Sortie à San Sébastian

Mme Delphine SALOMON présente l'organisation de la journée avec des photos à l'appui (Cf annexe 5).

Cette sortie aurait lieu lundi 12 mai 2025 pour tous les élèves de 3èmes, y compris les germanistes avec 10 accompagnateurs.

Cette sortie se faisait avant 2019.

Le matin visite du musée des sciences et chasse aux trésors des œuvres historiques et culturelles dans la ville l'après-midi.

Départ du collège à 8h00.

Pause collation fournie par les familles en arrivant.

Visite du musée de 11h à 14h (3 ateliers d'une heure en roulement par groupe d'élèves). La visite guidée du musée se ferait en espagnol (sauf pour les germanistes).

Puis pique-nique fourni par les familles.

Départ en bus pour la vieille ville pour une chasse aux trésors des œuvres historiques et culturelles avec un questionnaire créé par les professeurs d'espagnols. Les élèves devront poser des questions aux passants pour se faire guider. Un accompagnateur par groupe de 10 élèves.

Départ vers 18h pour retour au collège.

Attention les élèves devront avoir une carte nationale d'identité valide (pas d'extension de date de péremption) ou un passeport en cours de validité.

Une autorisation de sortie du territoire avec copie de la CNI du parent sera également nécessaire.

Il sera possible de solliciter des parents de la FCPE pour faire partie des accompagnateurs indique Mr Nicolas HOSSARD.

Mme Emilie CERVEAU présente une proposition de budget prévisionnel avec une part famille à 10 euros.



BUDGET PRÉVISIONNEL DE VOYAGE SCOLAIRE							
Voyage scolaire à destination de :		San Sebastian		Classe :		3ème	
Dates du voyage :		12-mai-25		Nombre d'élèves :		Environ 101 élèves	
Responsable du voyage :		Mme Labarthe		Nombre d'accompagnateurs :		10	
LES DÉPENSES				LES RESSOURCES			
Libellé	Prix / personne	Nbre pers	Prix total	Libellé	Ressource par personne	Nbre pers	Total ressources
Dépenses élèves				Subventions et dons			
Transport	15,86	101	1601,86	Etat - Europe (si échange)			0
Hébergement			0	Région/Département			0
Restauration			0	Municipalité			0
Sorties	6,82	101	688,82	Etablissement scolaire			0
Total dépenses élèves			2290,68	Amicale des élèves	6	101	606
Dépenses encadrants				Association de parents			500
Transport	15,86	10	158,6	Association Les Ramiers			
Hébergement			0	Participation des familles	10	101	1010
Restauration			0	Prise en charge encadrants			
Sorties	6,82	10	68,2	Reliquat crédit d'Etat 13ADP			401,48
Total dépenses encadrants			226,8	DGF			0
Frais de dossier				Fonds de roulement			0
Pertes éventuelles				Profits éventuels			
TOTAL entrées			2517,48	TOTAL sorties			2517,48
				Coût du voyage par élève (hors subventions en attente)			22,68
				Montant des subventions en attente (non intégrées)			
				Montant de la participation demandée aux familles			10

Vote :

Présents :	10	Votants :	10	Abstention :	0
Pour :	10	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°24

7. Dons

- Don de 2 300 € de l'association les Ramiers pour faire baisser la part des familles du voyage à Laruns en juin 2025 pour les élèves de 5èmes.

Ce don avait été intégré dans le budget prévisionnel du voyage voté lors du précédent CA

Vote :

Présents :	10	Votants :	10	Abstention :	0
Pour :	10	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°23



- Don de 500 € de la FCPE pour faire baisser la part des familles de la sortie à San Sebastian en mai 2025 pour les 3èmes.

Ce don avait été intégré dans le budget prévisionnel de la sortie présenté précédemment

Vote :

Présents :	10	Votants :	10	Abstention :	0
Pour :	10	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°22

- Don de 250 € de l'amicale des élèves du Cap pour participer au frais d'organisation du spectacle des 4èmes au cloître des jacobins le mardi 08 avril 2025.

Vote :

Présents :	10	Votants :	10	Abstention :	0
Pour :	10	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°21

- Don de 299 € de l'amicale des élèves du Cap pour payer l'abonnement annuel du CDI à un bouquet de mangas numériques accessibles par tous les élèves de l'établissement.

Vote :

Présents :	10	Votants :	10	Abstention :	0
Pour :	10	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°20

8. Spectacle 4èmes

Dans le cadre d'un projet avec les élèves de 4ème, une représentation aura lieu le 08 avril 2025 au Cloître des Jacobins. Le Conseil Départemental des Landes prête le matériel son et lumière. Le Conseil d'Administration autorise l'emploi, via la plateforme GUSO, de 2 techniciens pour la gestion de ce matériel.



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Cap de Gascogne



4 rue d'Espagne
40500 Saint-Sever
05.58.76.04.27

Vote :

Présents :	10	Votants :	10	Abstention :	0
Pour :	10	Contre :	0	Blancs nuls :	ou 0

Acte administratif n°19

9. Questions diverses

Pas de questions diverses

La séance est levée à 13h30

RENTREE 2025																
Codes disciplines TRM	DISCIPLINES TRM	Etat des postes TITULAIRES définitifs			Ventilation Besoins horaires	CREATIONS / SUPPRESSIONS		Nouveau Total Postes déf	Moyens provisoires					HSA Enseignants	TOTAL DGH	
		Postes	ORS	Heures		Postes	Heures		T.P.	Décharges (ARA)	BMP	CSR	C.S.D			
L0201	LETTRES CLASSIQUES	1	18,0	18,0	21,00		0,0	18,0						18,0	3,00	21,0
			15,0	0,0			0,0									
L0202	LETTRES MODERNES	3	18,0	54,0	57,00		0,0	54,0						54,0	3,00	57,0
			15,0	0,0			0,0									
L0421	ALLEMAND		18,0	0,0			0,0	0,0						0,0	0,00	0,0
			15,0	0,0			0,0									
L0422	ANGLAIS	3	18,0	54,0	50,00		0,0	54,0	-9,00					45,0	5,00	50,0
			15,0	0,0			0,0									
L0426	ESPAGNOL	2	18,0	36,0	39,00		0,0	36,0						36,0	3,00	39,0
			15,0	0,0			0,0									
L0451	ALLEMAND LETT	1	18,0	18,0	19,00		0,0	18,0						18,0	1,00	19,0
			15,0	0,0			0,0									
L1000	HIST/GEO	3	18,0	54,0	54,00		0,0	54,0						54,0	0,00	54,0
			15,0	0,0			0,0									
L1300	MATHS	4	18,0	72,0	74,00		0,0	72,0					-7,00	65,0	9,00	74,0
			15,0	0,0			0,0									
L1400	TECHNO	1	18,0	18,0	20,00		0,0	18,0						18,0	2,00	20,0
			15,0	0,0			0,0									
L1500	PHYSIQUE / CHIMIE	1	18,0	18,0	21,00		0,0	18,0						18,0	3,00	21,0
			15,0	0,0			0,0									
L1600	SVT	2	18,0	36,0	34,00		0,0	36,0					-6,00	30,0	4,00	34,0
			15,0	0,0			0,0									
L1700	MUSIQUE		18,0	0,0	18,00		0,0	15,0						15,0	3,00	18,0
		1	15,0	15,0			0,0									
L1800	ARTS PLASTIQUES	1	18,0	18,0	18,00		0,0	18,0						18,0	0,00	18,0
			15,0	0,0			0,0									
C0071	ES1 SPE (ens ref)	1	21,0	21,0	21,00		0,0	21,0						21,0	0,00	21,0
			18,0	0,0			0,0	0,0						0,0	0,00	0,0
			15,0	0,0			0,0									
G0176	ULIS TFC	1	21,0	21,0	21,00		0,0	21,0						21,0	0,00	21,0
L1900	EPS	3	20,0	60,0	61,00		0,0	60,0						60,0	1,00	61,0
			17,0	0,0			0,0									
	NORVEGIEN		0,0	0,0	1,00		0,0	0,0						0,0	1,00	1,0
TOTAL				513,0	529,00	0,0	0,0	513,0	-9,0	0,0	0,0	0,0	-13,0	491,0	38,00	529,0

TP 9/18 DULUCQ

D.G.H. 529,00

HP 491,0

HSA 38,0 7,18%

les CE	Renseigner :	la ventilation des besoins horaires souhaitée par discipline (la colonne F) pour la rentrée 2025
		les créations ou suppressions envisagées (colonne H) pour la rentrée 2025 :
		- si création de poste : renseigner (+1) (attention sur ligne ORS 18)
		- si suppression d'un poste : renseigner (-1) (attention sur ligne ORS 18 OU 15 selon le professeur affecté par la Mesure de carte scolaire)
		Les temps partiel (colonne L) et les décharges (Colonne M) en les faisant précéder du signe - (moins) pour la rentrée 2025
		les BMP souhaités pour la rentrée 2025 (colonne N)
		les compléments de service reçu (Colonne O) : CSR
		les compléments de service donnés (Colonne P) : pour le CSD , les horaires doivent être précédés du signe moins

Conseil d'Administration du JEUDI 13 mars 2025

MOTION

Motion déposée par les représentants des personnels enseignants

Nous souhaitons vous alerter sur la situation du collège Cap de Gascogne de Saint Sever à la suite des discussions concernant la DHG 2025-2026.

529 heures nous ont été attribuées dans un premier temps, et nous avons reçu la demande d'atteindre au moins 7% d'HSA dans la ventilation.

Une première mouture a émergé de nos discussions, les BMP absorbés permettent d'équilibrer nos comptes à 529 heures, en prenant en compte tous nos projets (voir tableau 1). Néanmoins, cette mouture n'affiche que 4,73 % d'HSA.

Une seconde mouture, soumise au vote ce jour en Conseil d'Administration, qui répond à la demande d'HSA à hauteur de 7,1 %, implique 2 CSD et affecte lourdement la logique pédagogique et humaine de notre établissement.

En effet, cette mouture impliquerait :

- Un complément de service donné en Mathématiques, qui mettrait en péril le bon fonctionnement du « Choc des savoirs » tel qu'il a été organisé au collège Cap de Gascogne. Cela impliquerait des partages de divisions entre deux collègues de Mathématiques, mettrait à mal tout le travail bi-disciplinaire (français/ mathématiques) qui a été engagé depuis un an un temps de concertation conséquent, la réflexion autour d'une progression commune, de temps d'évaluation communs etc... Nous rappelons que la mise en place du choc des savoirs au collège Cap de Gascogne répond point par point à la commande ministérielle.
- L'abandon de la mise en place de l'enseignement expérimental d'éloquence en français, à l'œuvre depuis 4 ans au collège, sur l'ensemble du niveau 3^e.
- L'abandon de dédoublement de classes en Histoire Géographie, et donc la mise à mal des activités d'aide personnalisée, des nombreux projets menés (initiation à la recherche historique, liens avec les partenaires locaux, la Médiathèque, la presse ,etc)

L'abandon et la mise à mal de la logique pédagogique interne de notre établissement nous paraît grave. Cela affectera indubitablement le climat scolaire d'un établissement marqué par des drames, vécus par un collectif très affecté bien que soudé.

Ainsi, notre demande est la suivante :

- **Dans l'idéal, nous souhaiterions que notre DHG soit abondée de 5 heures au global, ce qui nous permettrait de mener à bien tous nos projets en conservant la stabilité de notre équipe (5,62% HSA – tableau2)**
- **Dans l'impossibilité d'accéder à cette première demande, nous permettre de fonctionner avec la ventilation présentée dans le tableau 1 (équilibre de 529h avec 4,73 % HSA)**

RENTREE 2025																
Codes disciplines TRM	DISCIPLINES TRM	Etat des postes TITULAIRES définitifs			Ventilation Besoins horaires	CREATIONS / SUPPRESSIONS		Nouveau Total Postes déf	Moyens provisoires					HP	HSA Enseignants	TOTAL DGH
		Postes	ORS	Heures		Postes	Heures		T.P.	Décharges (ARA)	BMP	CSR	C.S.D			
L0201	LETTRES CLASSIQUES	1	18,0	18,0	21,00		0,0	18,0						18,0	3,00	21,0
			15,0	0,0			0,0									
L0202	LETTRES MODERNES	3	18,0	54,0	54,50		0,0	54,0						54,0	0,50	54,5
			15,0	0,0			0,0									
L0421	ALLEMAND		18,0	0,0			0,0	0,0						0,0	0,00	0,0
			15,0	0,0			0,0									
L0422	ANGLAIS	3	18,0	54,0	50,00		0,0	54,0	-9,00					45,0	5,00	50,0
			15,0	0,0			0,0									
L0426	ESPAGNOL	2	18,0	36,0	39,00		0,0	36,0						36,0	3,00	39,0
			15,0	0,0			0,0									
L0451	ALLEMAND LETT	1	18,0	18,0	19,00		0,0	18,0						18,0	1,00	19,0
			15,0	0,0			0,0									
L1000	HIST/GEO	3	18,0	54,0	56,00		0,0	54,0						54,0	2,00	56,0
			15,0	0,0			0,0									
L1300	MATHS	4	18,0	72,0	73,50		0,0	72,0						72,0	1,50	73,5
			15,0	0,0			0,0									
L1400	TECHNO	1	18,0	18,0	20,00		0,0	18,0						18,0	2,00	20,0
			15,0	0,0			0,0									
L1500	PHYSIQUE / CHIMIE	1	18,0	18,0	21,00		0,0	18,0						18,0	3,00	21,0
			15,0	0,0			0,0									
L1600	SVT	2	18,0	36,0	36,00		0,0	36,0						36,0	0,00	36,0
			15,0	0,0			0,0									
L1700	MUSIQUE		18,0	0,0	18,00		0,0	15,0						15,0	3,00	18,0
		1	15,0	15,0			0,0									
L1800	ARTS PLASTIQUES	1	18,0	18,0	18,00		0,0	18,0						18,0	0,00	18,0
			15,0	0,0			0,0									
C0071	ES1 SPE (ens ref)	1	21,0	21,0	21,00		0,0	21,0						21,0	0,00	21,0
			18,0	0,0			0,0									
			15,0	0,0			0,0	0,0						0,0	0,00	0,0
G0176	ULIS TFC	1	21,0	21,0	21,00		0,0	21,0						21,0	0,00	21,0
L1900	EPS	3	20,0	60,0	61,00		0,0	60,0						60,0	1,00	61,0
			17,0	0,0			0,0									
	NORVEGIEN		0,0	0,0			0,0	0,0						0,0	0,00	0,0
TOTAL				513,0	529,00	0,0	0,0	513,0	-9,0	0,0	0,0	0,0	0,0	504,0	25,00	529,0

TP 9/18 DULUCQ

D.G.H. 529,00

HP 504,0

HSA 25,0 4,73%

les CE	Renseigner :	la ventilation des besoins horaires souhaitée par discipline (la colonne F) pour la rentrée 2025
		les créations ou suppressions envisagées (colonne H) pour la rentrée 2025 : - si creation de poste : renseigner (+ 1) (attention sur ligne ORS 18) - si suppression d'un poste : renseigner (-1) (attention sur ligne ORS 18 OU 15 selon le professeur affecté par la Mesure de carte scolaire)
		Les temps partiel (colonne L) et les décharges (Colonne M) en les faisant précéder du signe - (moins) pour la rentrée 2025
		les BMP souhaités pour la rentrée 2025 (colonne N)
		les compléments de service reçu (Colonne O) : CSR
		les compléments de service donnés (Colonne P) : pour le CSD , les horaires doivent être précédés du signe moins

TABLEAU 2

PROJETS EXISTANTS MAINTENUS
DONT CHOC DES SAVOIRS 6ème

RENTREE 2025																
Codes disciplines TRM	DISCIPLINES TRM	Etat des postes TITULAIRES définitifs			Ventilation Besoins horaires	CREATIONS / SUPPRESSIONS		Nouveau Total Postes déf	Moyens provisoires					HP	HSA Enseignants	TOTAL DGH
		Postes	ORS	Heures		Postes	Heures		T.P.	Décharges (ARA)	BMP	CSR	C.S.D			
L0201	LETTRES CLASSIQUES	1	18,0	18,0	21,00		0,0	18,0						18,0	3,00	21,0
			15,0	0,0			0,0									
L0202	LETTRES MODERNES	3	18,0	54,0	59,00		0,0	54,0						54,0	5,00	59,0
			15,0	0,0			0,0									
L0421	ALLEMAND		18,0	0,0			0,0	0,0						0,0	0,00	0,0
			15,0	0,0			0,0									
L0422	ANGLAIS	3	18,0	54,0	50,00		0,0	54,0	-9,00					45,0	5,00	50,0
			15,0	0,0			0,0									
L0426	ESPAGNOL	2	18,0	36,0	39,00		0,0	36,0						36,0	3,00	39,0
			15,0	0,0			0,0									
L0451	ALLEMAND LETT	1	18,0	18,0	19,00		0,0	18,0						18,0	1,00	19,0
			15,0	0,0			0,0									
L1000	HIST/GEO	3	18,0	54,0	56,00		0,0	54,0						54,0	2,00	56,0
			15,0	0,0			0,0									
L1300	MATHS	4	18,0	72,0	74,00		0,0	72,0						72,0	2,00	74,0
			15,0	0,0			0,0									
L1400	TECHNO	1	18,0	18,0	20,00		0,0	18,0						18,0	2,00	20,0
			15,0	0,0			0,0									
L1500	PHYSIQUE / CHIMIE	1	18,0	18,0	21,00		0,0	18,0						18,0	3,00	21,0
			15,0	0,0			0,0									
L1600	SVT	2	18,0	36,0	36,00		0,0	36,0						36,0	0,00	36,0
			15,0	0,0			0,0									
L1700	MUSIQUE		18,0	0,0	18,00		0,0	15,0						15,0	3,00	18,0
		1	15,0	15,0			0,0									
L1800	ARTS PLASTIQUES	1	18,0	18,0	18,00		0,0	18,0						18,0	0,00	18,0
			15,0	0,0			0,0									
C0071	ES1 SPE (ens ref)	1	21,0	21,0	21,00		0,0	21,0						21,0	0,00	21,0
			18,0	0,0			0,0									
			15,0	0,0			0,0	0,0						0,0	0,00	0,0
G0176	ULIS TFC	1	21,0	21,0	21,00		0,0	21,0						21,0	0,00	21,0
L1900	EPS	3	20,0	60,0	61,00		0,0	60,0						60,0	1,00	61,0
			17,0	0,0			0,0									
	NORVEGIEN		0,0	0,0			0,0	0,0						0,0	0,00	0,0
TOTAL				513,0	534,00	0,0	0,0	513,0	-9,0	0,0	0,0	0,0	0,0	504,0	30,00	534,0

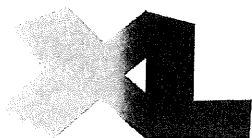
TP 9/18 DULUCQ

D.G.H. 534,00

HP 504,0

HSA 30,0 5,62%

les CE	Renseigner :	la ventilation des besoins horaires souhaitée par discipline (la colonne F) pour la rentrée 2025
		les créations ou suppressions envisagées (colonne H) pour la rentrée 2025 : - si création de poste : renseigner (+ 1) (attention sur ligne ORS 18) - si suppression d'un poste : renseigner (-1) (attention sur ligne ORS 18 OU 15 selon le professeur affecté par la Mesure de carte scolaire)
		Les temps partiel (colonne L) et les décharges (Colonne M) en les faisant précéder du signe - (moins) pour la rentrée 2025
		les BMP souhaités pour la rentrée 2025 (colonne N)
		les compléments de service recu (Colonne O) : CSR
		les compléments de service donnés (Colonne P) : pour le CSD , les horaires doivent être précédés du signe moins



Département
des Landes

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

Direction Générale Adjointe
Education, Culture, Sport

Direction de l'Éducation,
de la Jeunesse et des Sports

Réf. : IT/BH
Dossier suivi par :
Isabelle Trabelsi

Madame Marie-Hélène BELLINGHERY
Principale
Collège Cap de Gascogne
4 rue d'Espagne
40500 SAINT-SEVER

Le

12 AVR. 2024

Madame la Principale,

La convention d'Objectifs et de Moyens arrivant à échéance le 31 août 2024 et afin de permettre un temps d'échange entre les services et le groupe de travail composé de 5 principaux et 5 adjoints gestionnaires pour aboutir à la version actualisée, le Conseil départemental, lors de sa réunion dédiée à l'adoption du Budget Primitif 2024, a approuvé les termes de l'avenant N°2 à cette convention en la prorogeant d'une année supplémentaire.

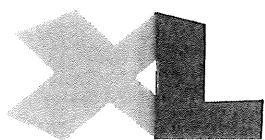
Vous trouverez, ci-joint, deux exemplaires de cet avenant que vous voudrez bien présenter à votre Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion.

Je vous remercie de bien vouloir me retourner un exemplaire signé par vos soins, un exemplaire restant en votre possession.

Je vous prie de croire, Madame la Principale, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental



Département
des Landes

DEJS/CO/C2024-010

AVENANT N°2

Convention d'objectifs et de moyens
entre le Département des Landes et les collèges publics landais
Années scolaires 2020-2021 à 2024-2025

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'Éducation, et particulièrement son article L421-23,
Vu l'article 145 de la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration, dite 3DS,
Vu la Convention type d'objectifs et de moyens le Département des Landes et les Collèges Publics Landais pour les années scolaires 2020-2021 à 2023-2024, approuvée par délibération n° 7⁽¹⁾ de la Commission Permanente du 17 juillet 2020,
Vu la délibération n°I-1/1 de la Commission Permanente en date du 9 juin 2023 approuvant les termes de l'avenant n°1 à la convention type d'objectifs et de moyens.

ENTRE

Le Département des Landes, représenté par son Président en exercice, Monsieur Xavier FORTINON, agissant en cette qualité en vertu de la délibération n° I-1/1 du Conseil départemental du 29 mars 2024,

Et

Le collège de représenté par Madame/Monsieur son chef d'établissement dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du

Il est rappelé ce qui suit :

Par délibération n° 7⁽¹⁾ en date du 17 juillet 2020, la Commission Permanente du Conseil départemental a approuvé les termes de la convention d'objectifs et de moyens pour les années scolaires 2020-2021 à 2023-2024.

Le présent avenant a pour objet de modifier les dispositions du titre 5, article 19 – Durée de la convention.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

L'Assemblée départementale, par délibération n°I-1/1 en date du 29 mars 2024, a décidé de proroger la convention d'objectifs et de moyens d'une année supplémentaire (2024-2025).

Aussi, l'article 19 du titre 5 de la convention-type est ainsi rédigé :

« 19. Durée

La présente convention est établie en deux exemplaires pour une durée de **cinq** années scolaires à compter de l'année scolaire 2020-2021. Elle sera renouvelable par reconduction expresse ; un bilan de son fonctionnement sera établi. Des avenants pourront être conclus notamment pour tenir compte des nouvelles dispositions législatives et réglementaires. »

Article 2 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention type d'objectifs et de moyens non visées ou modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et de plein effet.

Article 3 : Prise d'effet de l'avenant

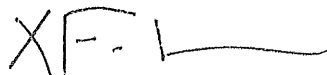
Le présent avenant prend effet à compter de la date de signature.

Fait à Mont-de-Marsan, le 29 MAR. 2024

Pour le Collège,
le chef d'Établissement

.....

Pour le Département,
le Président du Conseil
départemental,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'X' followed by a horizontal line and a small vertical stroke.

Xavier FORTINON



AVENANT N°1

Convention "Redevance spéciale"

Identité du Producteur Non Ménager (PNM)

L'établissement / la société (raison sociale) : COLLEGE CAP DE GASCOGNE

Adresse : 4 Rue d'Espagne

Code postal : |4_| |0_| |5_| |0_| |0_| Ville : SAINT-SEVER

ENTRE

Le **SIETOM de Chalosse**, dont le siège se situe 815 Route des Partenses, 40250 CAUPENNE, représenté par sa présidente Madame Christine FOURNADET, autorisée à signer la présente convention par délibération n°2023-26 en date du 24/04/2023,

ci-après dénommé « **le SIETOM de Chalosse** »,

ET

Le **collège Cap de Gascogne à SAINT-SEVER**, représenté par Madame Marie-Hélène BELLINGHERY, Principale, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration du 12/02/2024, **site de collecte**,

ci-après dénommé « **le Producteur de déchets non ménagers** » ou « **P.N.M** »

Le "**DEPARTEMENT DES LANDES**", dont le siège social est à MONT-DE-MARSAN (Landes), Hôtel du Département - 23, rue Victor Hugo, représenté par son Président, Monsieur Xavier FORTINON, dûment habilité par délibération n° I-1/1 de la Commission Permanente en date du 18/10/2024,

ci-après dénommé « **le Département** »,

Site de collecte :

L'établissement : **Collège Cap de Gascogne**

Adresse : 4 Rue d'Espagne

Code postal : |_4_|_|_0_|_|_5_|_|_0_|_|_0_| Ville : SAINT-SEVER

Téléphone : |_0_|_|_5_|_|_5_|_|_8_|_|_7_|_|_6_|_|_0_|_|_4_|_|_2_|_|_7_|

IL A ETE CONVENU, ARRETE ET ACCEPTE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet

Le présent avenant à la convention de Redevance Spéciale (R.S) signée le 15/12/2023 a pour vocation de porter modification de son article 3 en termes suivants :

Type de bacs	Nombre	Fréquence collecte	Nombre de semaines d'activité
770 L	4	1 /semaine	36

Soit **110 880 L** collectés annuellement

La mise en œuvre effective du service est fixée au **01/09/2024**.

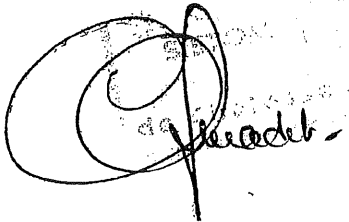
Article 2 : Convention

Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Fait à Mont-de-Marsan, le |__|_|_| / |__|_|_| / |__|_|_|

18 OCT. 2024

Madame Christine FOURNADET
Présidente du SIETOM de Chalosse



Le Producteur,
Madame Marie-Hélène BELLINGHERY
Principale du collège

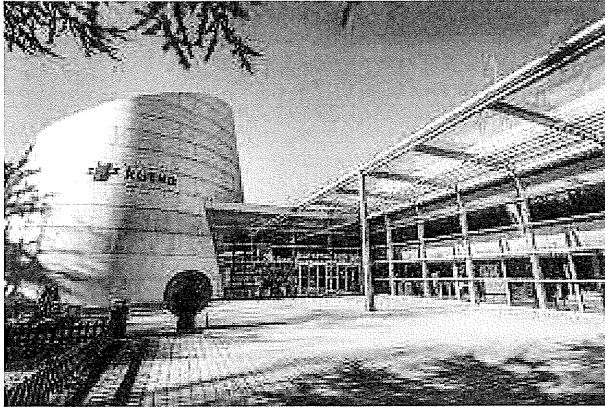
Déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales
contenues dans le règlement de Redevance Spéciale.

Signature et cachet de l'établissement

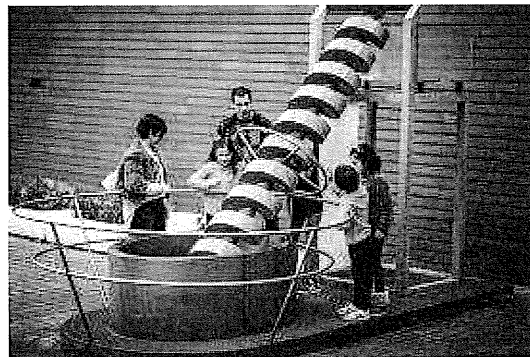
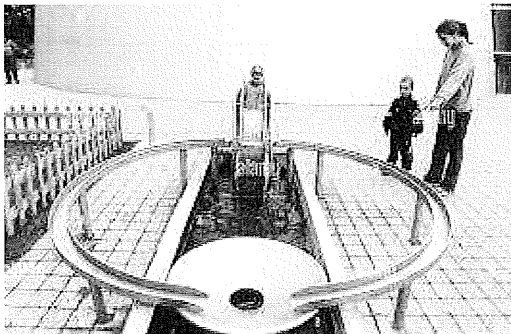
Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental des Landes

MUSEE DES SCIENCES DE SAINT SEBASTIEN

- ENTREE du musée

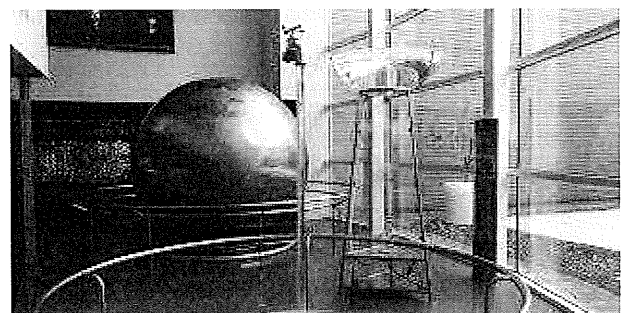
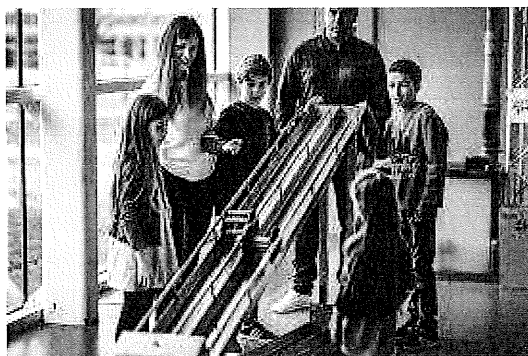


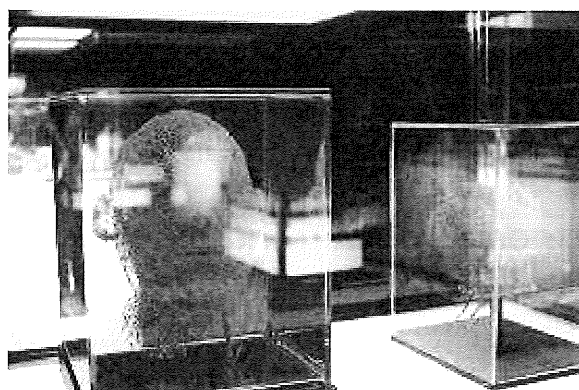
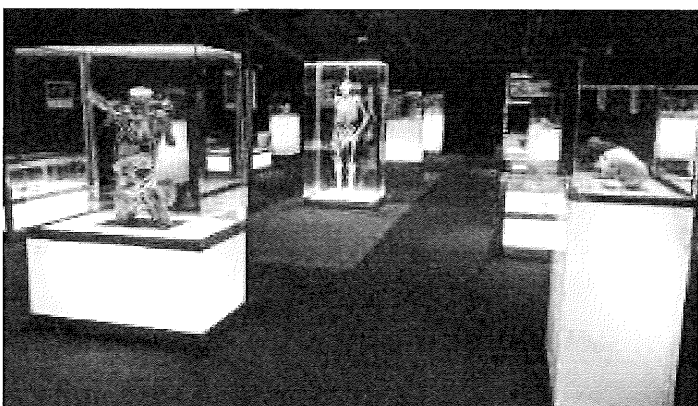
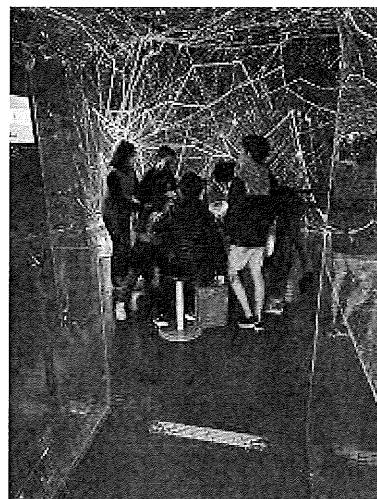
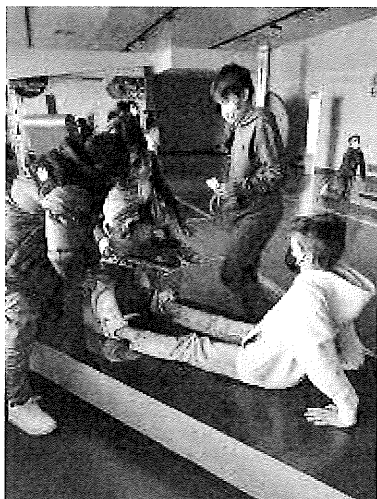
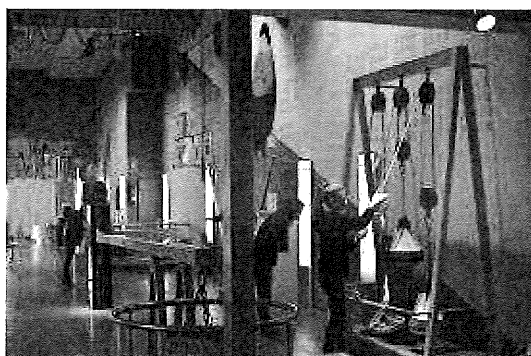
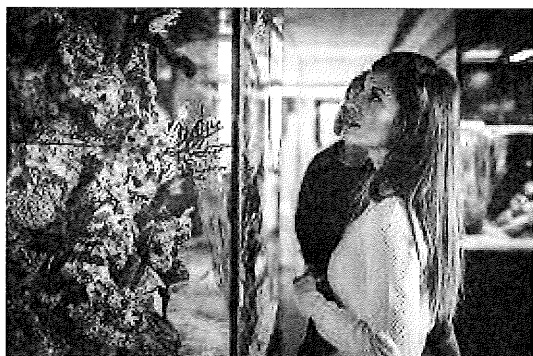
- activités extérieures



- exposition scientifique expliquée :

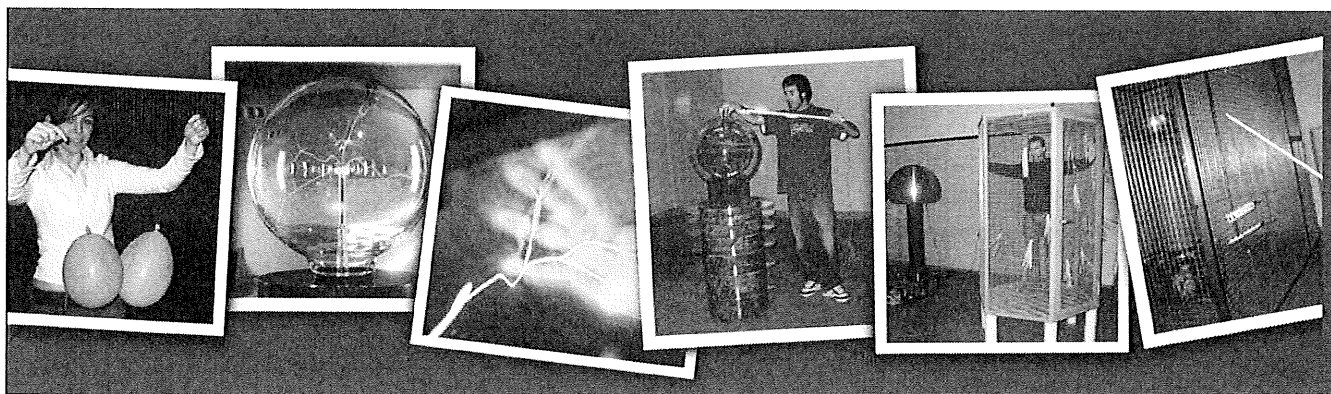
mécanique, physique, optique, biologie, chimie, numérique, espace...





• atelier électricité :





- Chasse au trésor culturelle dans la ville :



RAPPORT DU COMPTE FINANCIER 2024

Compte rendu de gestion

Collège Cap de Gascogne
Saint-Sever



Rapport du Compte financier 2024

Compte rendu de l'Ordonnateur

SOMMAIRE :

- I. Présentation de l'établissement
 - 1. Ressources humaines
 - 2. Ressources financières
- II. Les recettes et les dépenses globales
 - 1. Les recettes
 - 2. Les dépenses
- III. Les recettes et les dépenses par service
 - 1. Le service AP
 - 2. Le service ALO
 - 3. Le service VE
 - 4. Le service SRH
 - 5. Le service OPC
- IV. Les bourses nationales
- V. La viabilisation
- VI. Conclusion de l'ordonnateur

Le rapport du compte financier 2024 rend compte de l'exécution du budget voté au mois de novembre 2023.

I. Présentation de l'établissement

Situé à 20 km au sud-ouest de Mont-de-Marsan, préfecture des Landes, le collège Cap de Gascogne compte 443 élèves, répartis en 17 divisions et 1 dispositif ULIS à la rentrée scolaire 2024/2025 dont 439 demi-pensionnaires. Le collège dépend de l'agence comptable du lycée Gaston Crampe à Aire sur l'Adour.

1. Ressources humaines

L'établissement fonctionne grâce aux compétences du personnel suivant pour une masse financière qui avoisine les 3 M€ :

- 1 principale
- 1 secrétaire générale d'EPL
- 1 conseillère principale d'éducation
- 2 secrétaires administratives
- 30,87 ETP enseignants
- 8 assistants d'éducation à partir de septembre 2024
- 1 assistant pédagogique numérique
- 23 assistants d'élèves en situation de handicap rattachés au PIAL 42
- 1 infirmière
- 1 assistante sociale (poste libre)
- 8 agents techniques territoriaux

Tous les enseignants, le personnel de direction et les élèves (4e et 3e) sont dotés d'ordinateurs portables individuels par le Département des Landes.

2. Ressources financières

➤ Le Conseil Départemental des Landes :

- La dotation globale de fonctionnement DGF.
- Pour 2024 elle s'élève à 102 832 € soit 8 176 € de plus que celle de 2023.

Evolution de la dotation globale de fonctionnement						
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
81 293 €	81 293 €	77 600 €	81 456 €	82 662 €	94 656 €	102 832 €
+ 6 995 €	0	- 3 693 €	+ 3 856 €	+ 1 206 €	+ 11 994 €	+ 8 176 €

- Subvention pour les déplacements vers les installations sportives : 2600 € pour 2024.
- Participation à des investissements en co-financement avec le collège (à hauteur de 60% en 2024).

➤ L'Etat :

- Verse les bourses des collèges, les crédits du programme 230 alloués aux fonds sociaux et les aides pour l'achat de matériel adapté.
- Assure la rémunération des enseignants, des AESH, du personnel administratif et de santé. Mais seules les rémunérations des assistants d'éducation sous-contrat apparaissent dans le budget du collège en VE.
- Verse les crédits globalisés du programme 141 (manuels scolaires, carnets de correspondance, droits d'auteur et de reprographie, ...)

➤ Les familles et les commensaux :

- Recettes du service de restauration et hébergement, participation aux voyages scolaires

➤ dons des associations

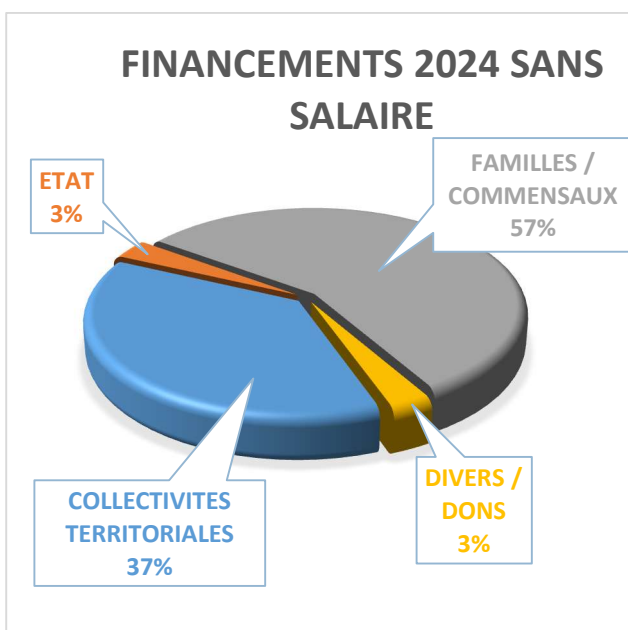
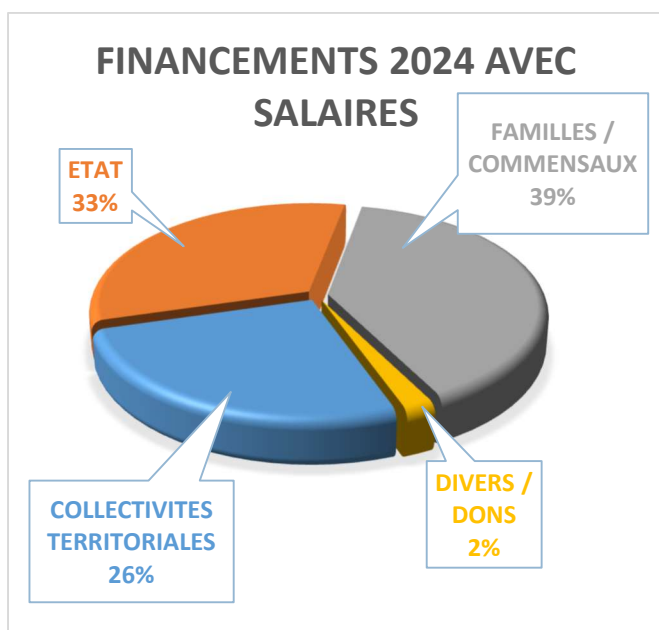
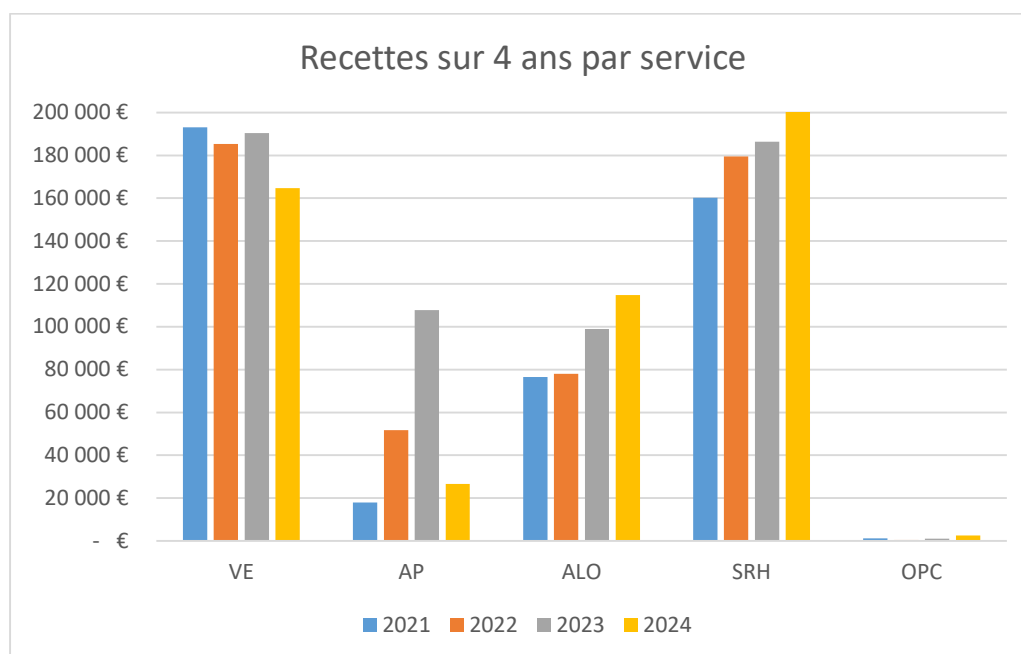
II. Les recettes et les dépenses globales

Le budget prévisionnel de l'année 2024 a été présenté en équilibre entre les recettes et les dépenses.

Il a été modifié par deux décisions budgétaires modificatives (DBM) soumises au vote du Conseil d'Administration :

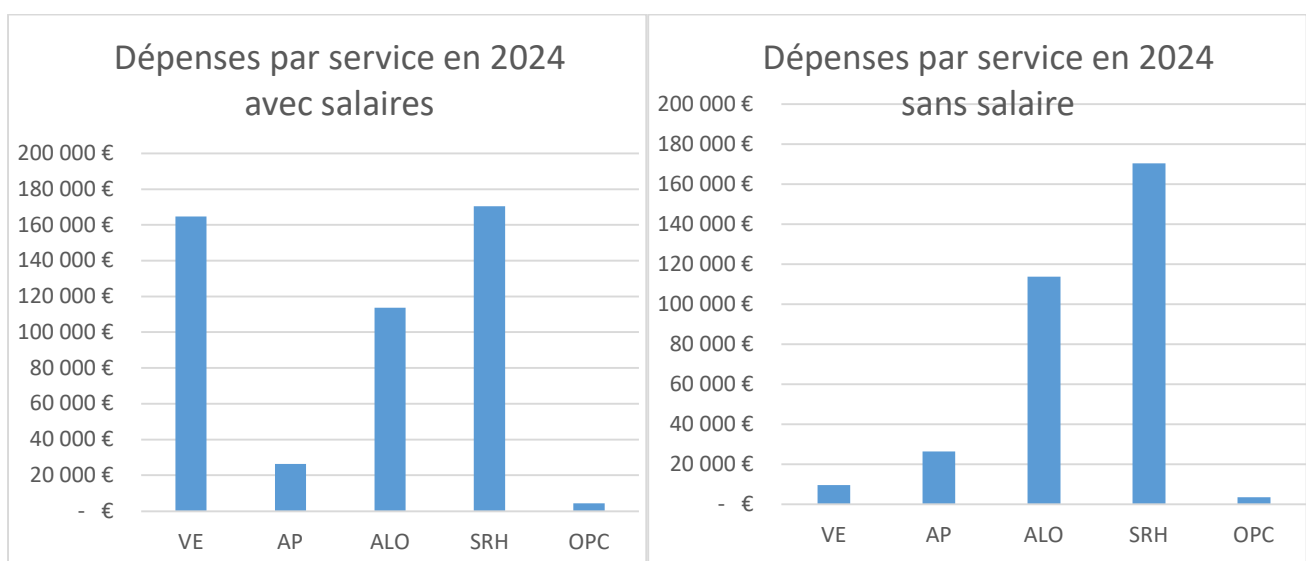
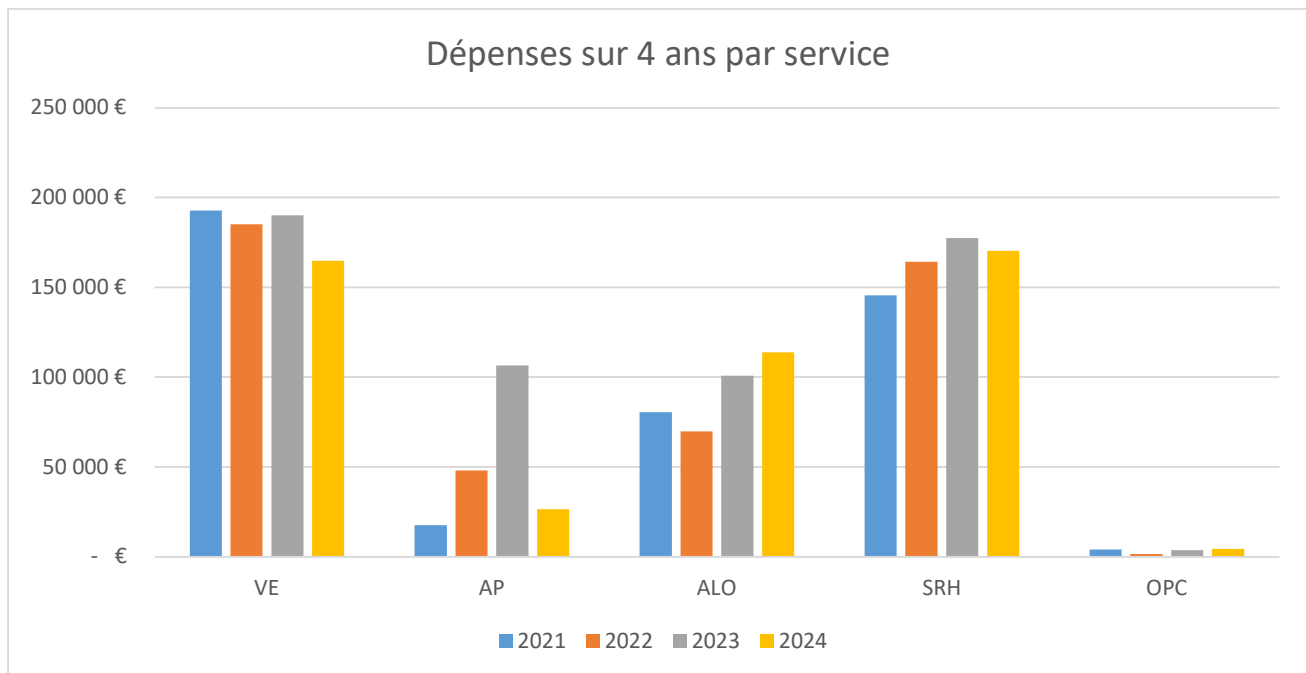
DBM n°3 du 25.04.2024 : prélèvement sur les fonds de roulement d'un montant de 8 000 € pour les achats en cofinancement dont la répartition a ensuite été modifiée par la DBM n°2400003 du 04.11.2024.

1. Les recettes globales



2. Les dépenses globales

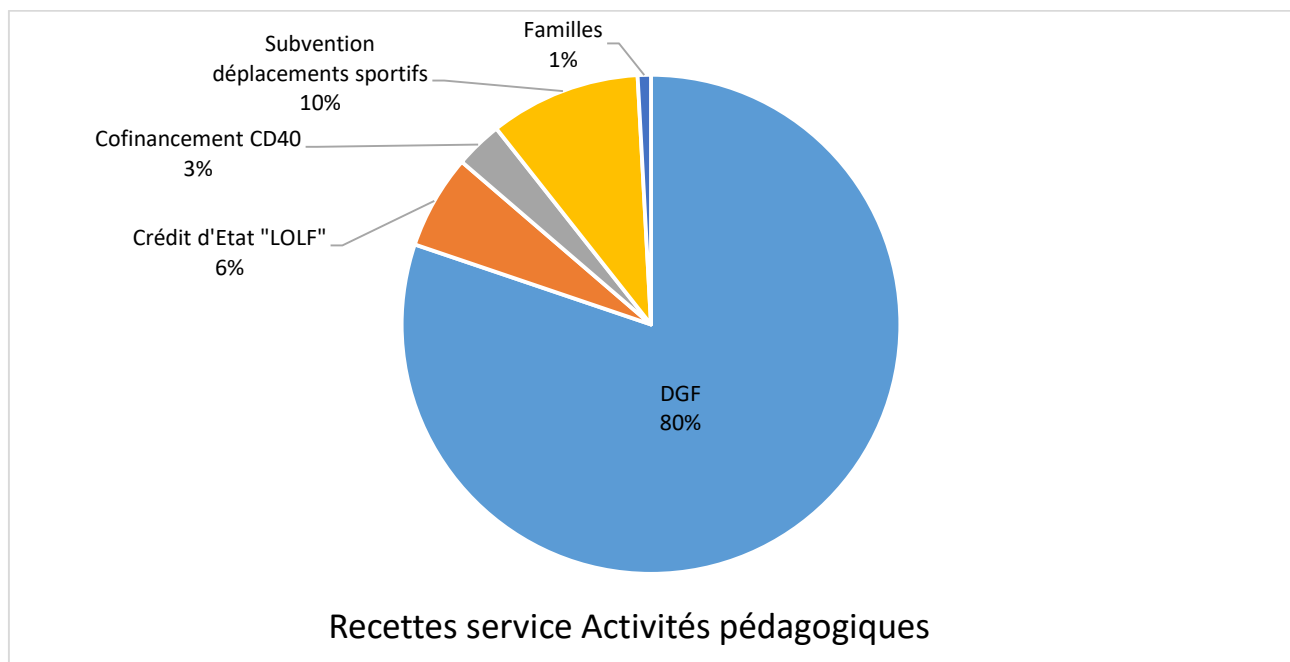
On note une importante augmentation des dépenses du service AP en 2022. Cela s'explique par la reprise des projets pédagogiques et notamment le voyage scolaire à Vieux Boucau. En 2023, l'augmentation est encore plus significative et s'explique notamment par la réalisation de 3 voyages scolaires (Dordogne, Alméria et Soustons). En 2024, il n'y a pas eu de voyages scolaires, d'où la baisse significative des dépenses de ce service.



III. Les recettes et les dépenses par service

1. Le service Activités pédagogiques

- **12667,73 €** de la Dotation Globale de Fonctionnement ont servi à financer l'achat du matériel nécessaire pour l'enseignement, le transport pour les sorties à Séviac et Eauze, à Claracq, à Bordeaux (CNRD) et Brassempouy, l'organisation du forum des métiers, la convention chorale APEME et la convention des Routes de l'orientation, les ateliers cuisine EPHAD/Eco-délégués, l'organisation du concert au Cloître des Jacobins, les carnets de correspondances, ...
- **1630,53 €** de la Dotation Globale de Fonctionnement ont été utilisés pour le CDI (Achat de livres en cofinancement, mise à jour des abonnements, logiciel)
- Dans le cadre du cofinancement, le Conseil Départemental a pris en charge **814,92 €** pour l'achat de livres pour le CDI.
- La subvention pour les déplacements sportifs a permis de régler les **2 600 €** de factures de transport pour les ateliers EPS au stade, les navettes pour la piscine et le cross.
- Les crédits d'Etat ont été utilisés à hauteur de **1618,43 €**. Ils ont permis de financer le concours kangourou des Mathématiques (696 €), une représentation théâtre de la compagnie Hecho en Casa (916,43 €) et une partie des carnets de correspondances (6€).
- **7070,88 €** de la DGF ont permis de financer le domaine reprographie (location photocopieur, cout copie, consommables, papier,...).



Les reliquats de crédits LOLF du programme 141 au 31 décembre 2024 se montent à 10 093,19 € :

- 1 733,46 € en 13MS pour l'achat de manuels scolaires
- 7 489,56 € en 13ADP, autres dépenses pédagogiques
- 870,17 € en 13EAC, éducation artistique et culturelle

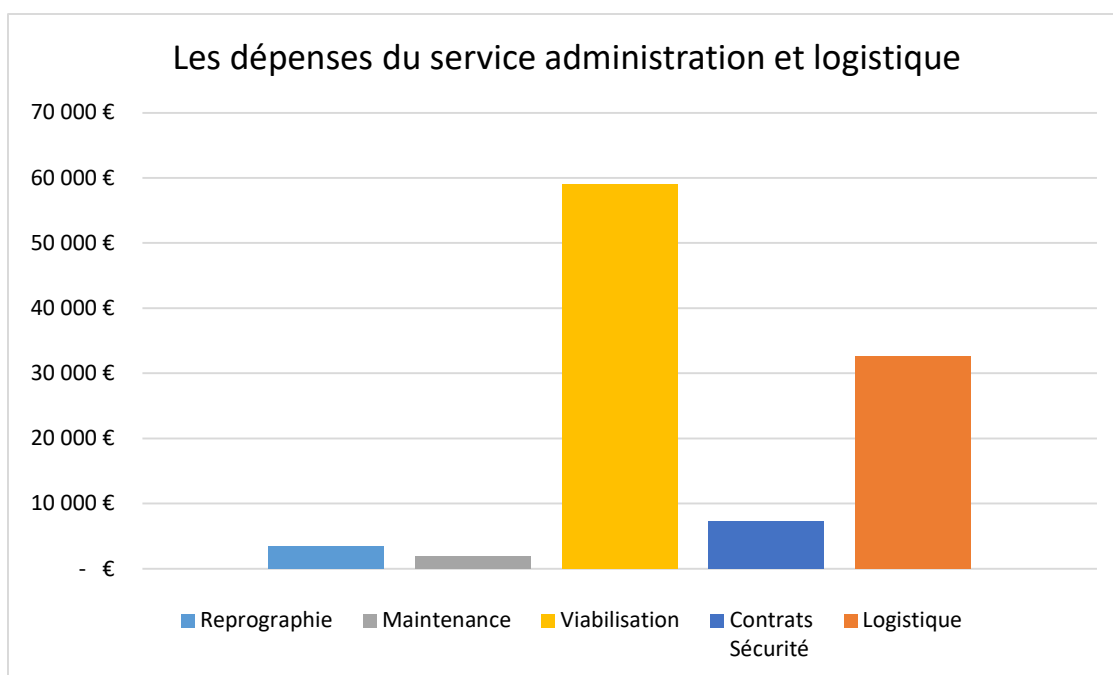
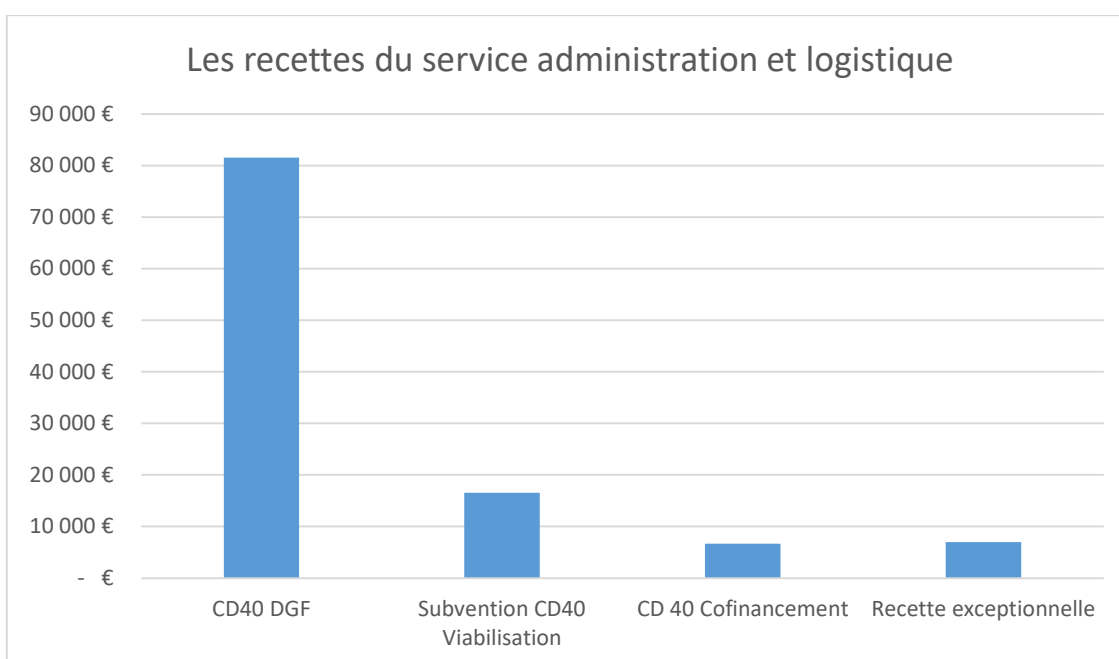
2. Le service administration et logistique

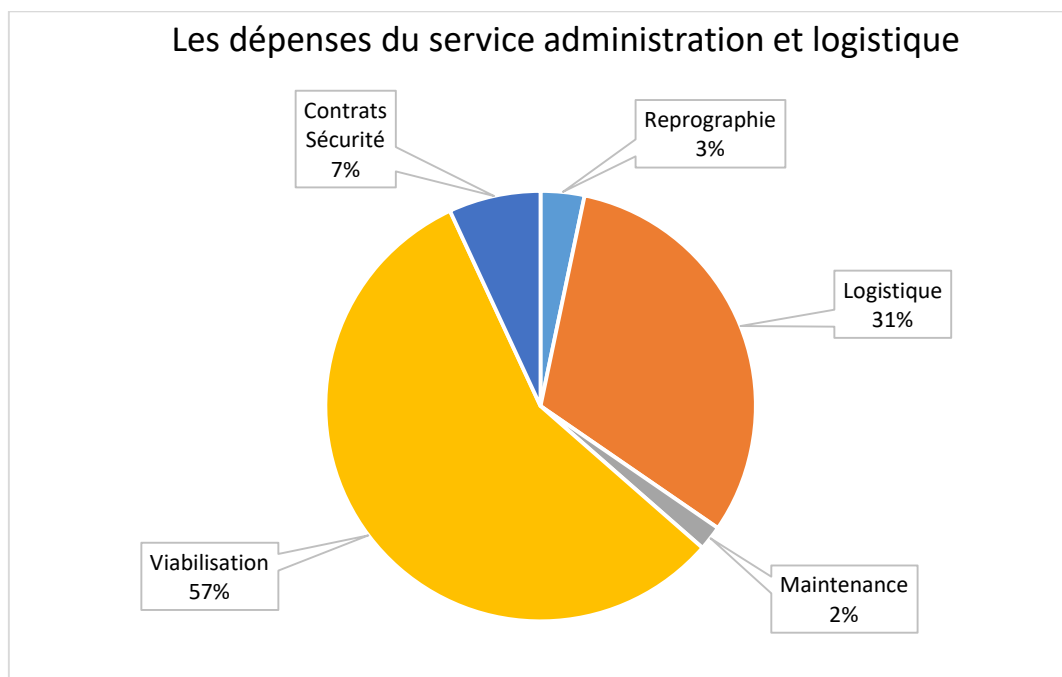
Le Conseil Départemental des Landes apporte la principale source de financement de ce service avec :

- **81 532 €** dans le cadre de la DGF
- **16 566 €** pour la viabilisation dans la cadre d'une subvention
- **6696,31 €** dans le cadre des achats en cofinancement

Les autres recettes sont :

- **6952,26 €** de trop perçu de l'ASP (Agence de service et paiement) datant de 2014 à 2021





- La viabilisation représente le premier pôle de dépense du service 57 % (cf partie IV de ce rapport consacré à la viabilisation).
- La logistique, 31% des dépenses de ce service, comprend les affranchissements postaux, les frais de téléphonie, les fournitures administratives, les produits infirmiers, les produits d'entretien, les frais bancaires, les licences Pronote ainsi que l'entretien du véhicule de service.
- Les contrats de sécurité obligatoires représentent 7 % des dépenses de ce service.
- Les frais de maintenance dans l'établissement sont assez faibles cette année, encore plus que l'année dernière et représente 2% du service ALO. En effet l'efficacité de l'agent de maintenance permet de maîtriser le budget (achat de pièces détachées seulement).
De plus le Conseil Départemental des Landes a pris à sa charge des travaux relevant du propriétaire (Construction d'une dalle sous les composteurs, portillon électrique avec visiophone pour sécuriser l'accès au collège, changement des vitrages de la verrière devant la salle d'étude, ajout d'un arrêt d'urgence général électrique, déplacement de la vie scolaire à l'entrée du collège avec mise en conformité, baie vitrée ouvrante et réfection de la façade ainsi que divers travaux électriques).
- Le Conseil Départemental des Landes prend à sa charge la redevance spéciale du SIETOM (collecte des déchets) pour un montant d'environ 8 000 €.
- Dans le cadre du cofinancement, le Conseil Départemental a pris en charge **6 067,57 €** pour l'achat d'un souffleur sur batterie, de casiers pour les élèves et de poufs pour le CDI (60%) et de **628,74 €** pour du matériel ergonomique pour le nettoyage des vitres et des surfaces difficiles pour les agents (100%).

3. Le service Vie de l'Elève :

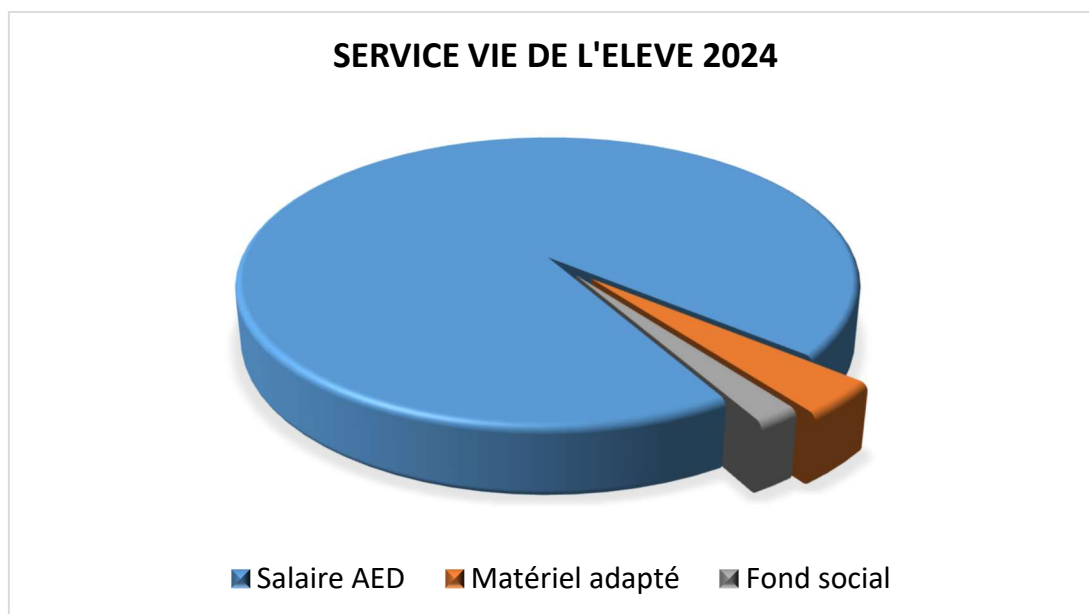
En 2024, ce service a été financé par l'Etat et regroupe le fonds social, le matériel adapté et surtout les salaires des AED.

En 2024, **3 270,99 €** de fonds sociaux ont été distribués pour aider les familles à payer leurs créances de cantine.

Le reliquat de cette subvention de **1 815,19 €** sera utilisé pour aider les familles en 2025.

Les achats de matériel adapté sont retranscrits dans ce service. Les demandes initiées par la MDPH, sont soumises à l'accord du Rectorat qui décide du montant de la subvention accordée. En 2024, **6202,48 €** de matériel adapté ont ainsi été financés au profit de 4 élèves. Depuis la rentrée de septembre 2022, la procédure a évolué. Les élèves de 6^{ème}, avec une nouvelle notification de la MDPH, sont dotés d'un ordinateur par le Conseil Départemental des Landes si ce matériel fait partie de la demande de matériel adapté. Il y a un reliquat de 3,89 € en 16ADE.

La part des salaires des AED est intégrée au service VE depuis 2018. Seul les salaires des AED sous-contrat apparait dans le budget depuis la rentrée 2023 soit **155 269,35 €** en 2024.



4. Le Service Restauration et Hébergement

Ce service relève juridiquement de la collectivité Territoriale de rattachement qui établit le règlement et fixe les tarifs. Il est autofinancé par la participation des familles et des commensaux.

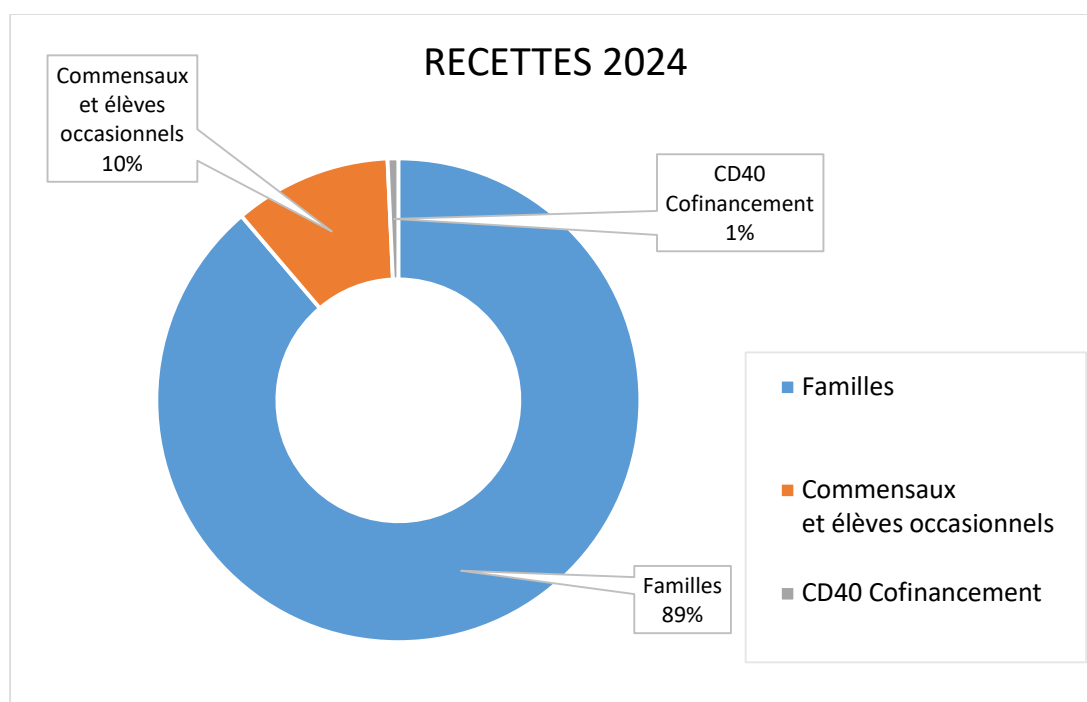
La majorité des collégiens déjeunent à la cantine. Le forfait DP4 ramène le prix du repas à 3 € au lieu de 4,46 € pour un repas élève occasionnel.

La participation des familles au forfait représente 89 % des recettes de ce service.

Les personnels de l'établissement sont facturés en fonction de leur statut (4,46 € ou 3 €). Les commensaux extérieurs sont au tarif de 7,33 €.

Une convention de partenariat entre le département et le collège permet aux agents départementaux rattachés à l'UTD de Saint-Sever de manger au self. Le tarif de leur repas est fixé à 4,46 € dont une partie est prise en charge par le Département.

Ces repas commensaux représentent 10 % des recettes de ce service en 2024.



La principale dépense du service de restauration est l'achat de denrées alimentaires. Le collège adhère au groupement d'achats piloté par Gaston Crampe. Cela permet au cuisinier de maintenir un coût repas raisonnable tout en proposant des plats de qualité.

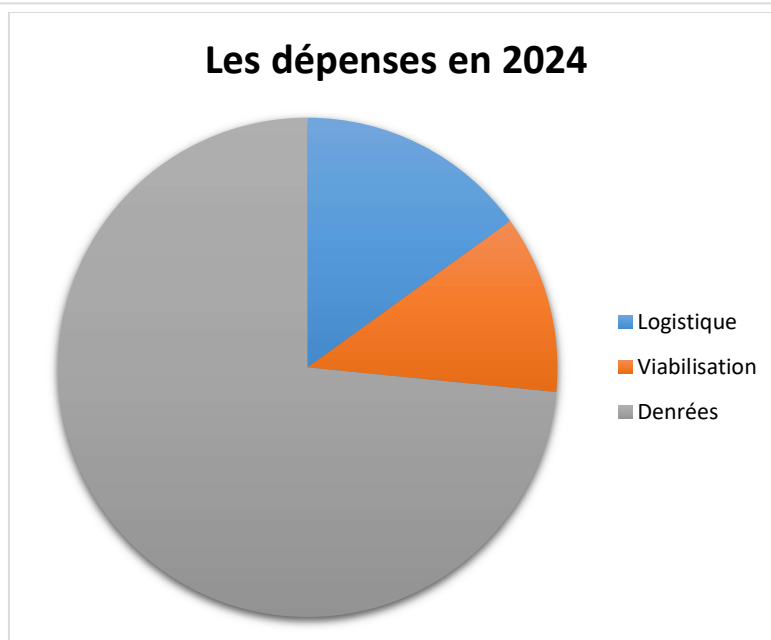
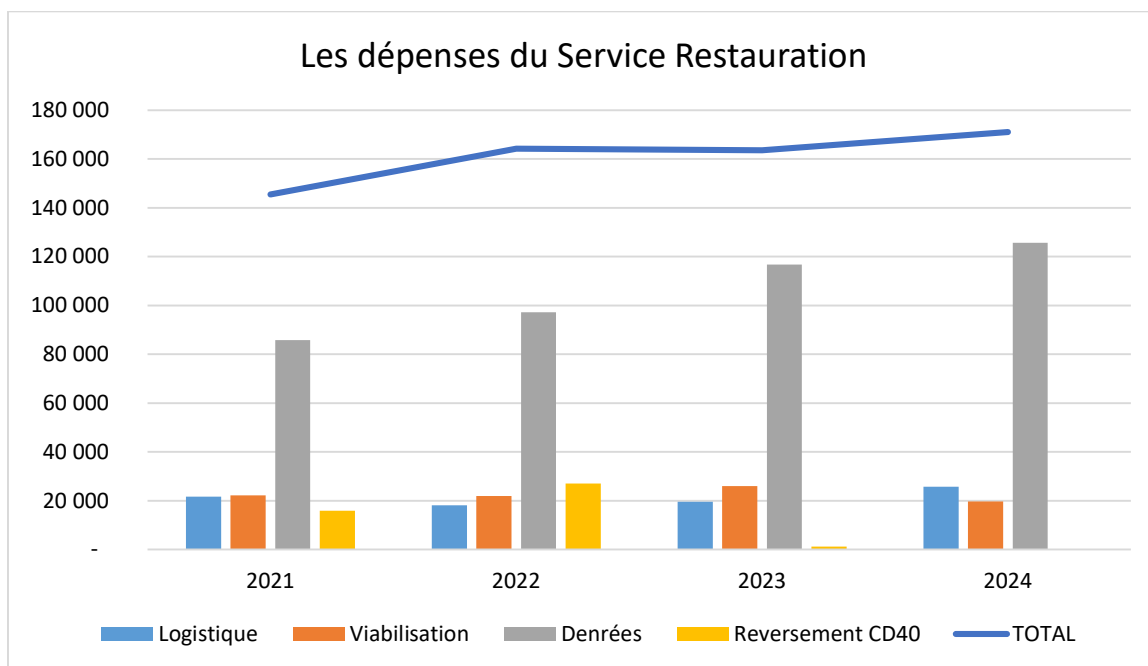
Les autres dépenses qui impactent le résultat du service de restauration sont :

- La logistique qui permet de fonctionner au quotidien
- La viabilisation.

Le reversement à la collectivité a été supprimé en 2024 (le taux était fixé à 0,7% en 2023 et 12% en 2022).

Le Conseil Départemental estime le montant des charges de fonctionnement à 25% en 2024 (contre 21,5% en 2023 et 19,5% en 2022).

Il reste donc 75% des recettes pour l'achat de denrées alimentaires à cuisiner.



Une décision budgétaire modificative pour information (DBM 22) a été validée fin décembre pour ajuster à la réalité des recettes pour un montant total de – 4 641,84 € par rapport aux prévisions.

Etablissement : 0400038Z
COLLEGE CAP DE GASCOGNE
4 rue D'ESPAGNE
40500 ST SEVER

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
présentées pour information au conseil d'administration

Pièce B10
DBM POUR INFORMATION

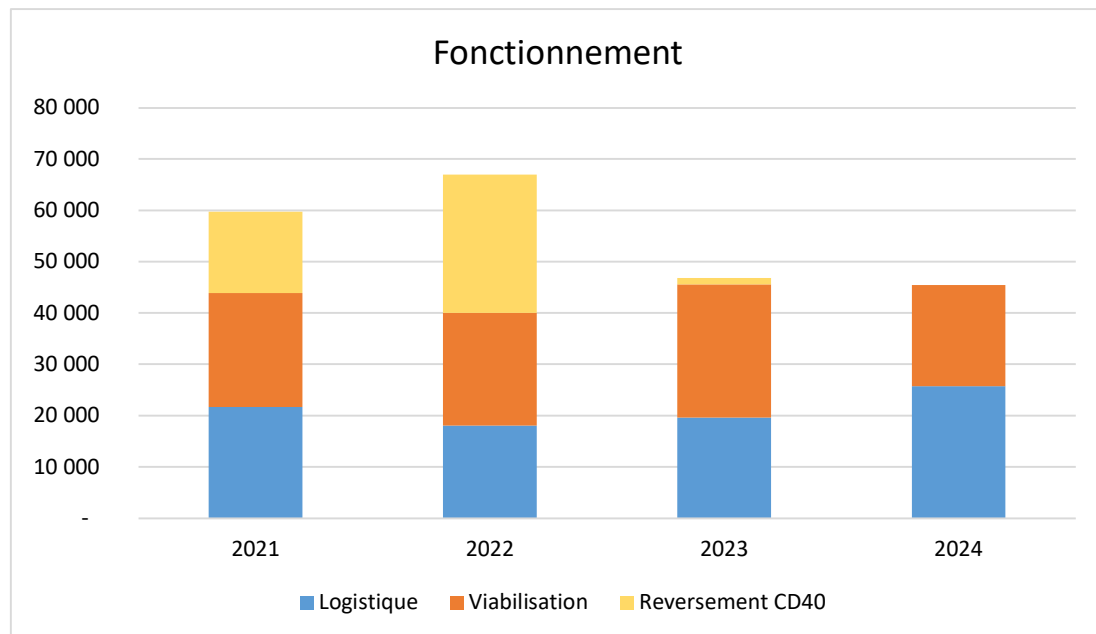
EXERCICE 2024 - Edition du 07/01/2025

Page n° 3

DBM n°DBM2400005 Exécutoire au 07/01/2025					Réf :	Opération n° OP24000005			Type opération : 22 - Constatations de produits scol		
N°	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
Ligne						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	SRH	REPAS	OECC	706220	RESTAURATION ET HEBERGEMENT Repas restauration Repas élèves occasionnels PROD. RESTAURATION-HEBERGE-ELEVES-ETUDIANTS - HORS FORFAIT				892.00	- 192.76	699.24
2	SRH	REPAS	OFDP	706210	RESTAURATION ET HEBERGEMENT Repas restauration Forfaits collégiens DP PROD. RESTAURATION - HEBERGEMENT-ELEVES ET ETUDIANTS-FORFAIT				189 583.20	- 8 770.60	180 812.60
3	SRH	REPAS	OCMX	706230	RESTAURATION ET HEBERGEMENT Repas restauration Repas commensaux PRODUITS RESTAURATION ET HEBERGEMENT DES AUTRES TIERS				16 331.90	4 321.52	20 653.42
4	SRH	CNOUR	ODENR		RESTAURATION ET HEBERGEMENT Crédit nourriture Denrées	154 955.32	- 3 481.38	151 473.94			
5	SRH	LOSRH	OMADP		RESTAURATION ET HEBERGEMENT Logistique restauration Matériel demi-pension	7 200.00	- 1 160.46	6 039.54			

Dans le cadre du cofinancement, le Conseil Départemental a participé à hauteur de **1478,88 €** pour l'achat de chariots, d'un cuvier, d'une cuve encastrable et d'un réchaud électrique (60%).

Le Conseil Départemental a financé l'achat de deux Variocooking au service restauration ainsi que tous les frais liés aux travaux électriques nécessaires à leur mise en place.

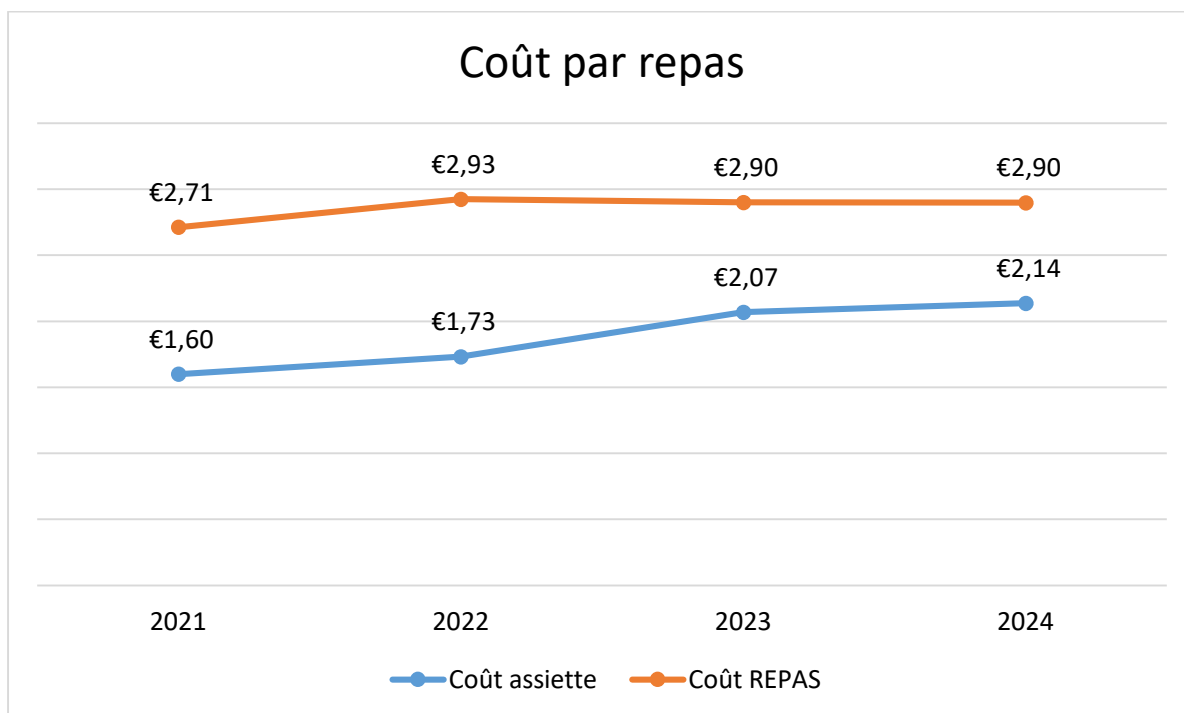


Le Conseil Départemental préconise une part assiette d'un montant minimum de 2,25 €.

Les dépenses en 2024 pour l'achat de denrées alimentaires s'élèvent à 125 590 €.

58 755 repas ont été servis, ce qui ramène la coût assiette à 2,14 €.

La totalité des dépenses pour 2024 du service SRH (170 360,43 €) divisée par les 58 755 repas servis représente un coût repas global de 2,90 €.



Le collège de Saint-Sever s'inscrit dans une démarche constante d'amélioration du service restauration.

En novembre 2023, le service restauration de notre établissement a obtenu le niveau II de labellisation "Ecocert En Cuisine" grâce à l'implication de l'équipe qui travaille en restauration et se mobilise autour du chef de cuisine porteur du projet. Le niveau I avait été obtenu en décembre 2021.

Ce label récompense les établissements de restauration collective qui introduisent des produits bio, locaux et sains dans l'alimentation de leurs convives. Entrent notamment en compte l'utilisation de produits biologiques et locaux dans les menus, la qualité des repas servis (saisonnalité des produits, cuisine faite maison, ...), la gestion écologique des sites (la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'utilisation d'éco détergent, ...) et la communication auprès des convives.

En 2024, plus de 35 % des achats étaient des produits locaux, plus de 30 % des produits bio (l'objectif étant de 20 %). L'objectif de 50% de produits Egalim a été presque atteint avec 49,85 % au 31 décembre 2024.

5. Les Opérations en capital :

En 2024, un batteur-mélangeur et un coupe-légumes ont été achetés pour le self ainsi qu'une plateforme forme individuelle roulante légère.

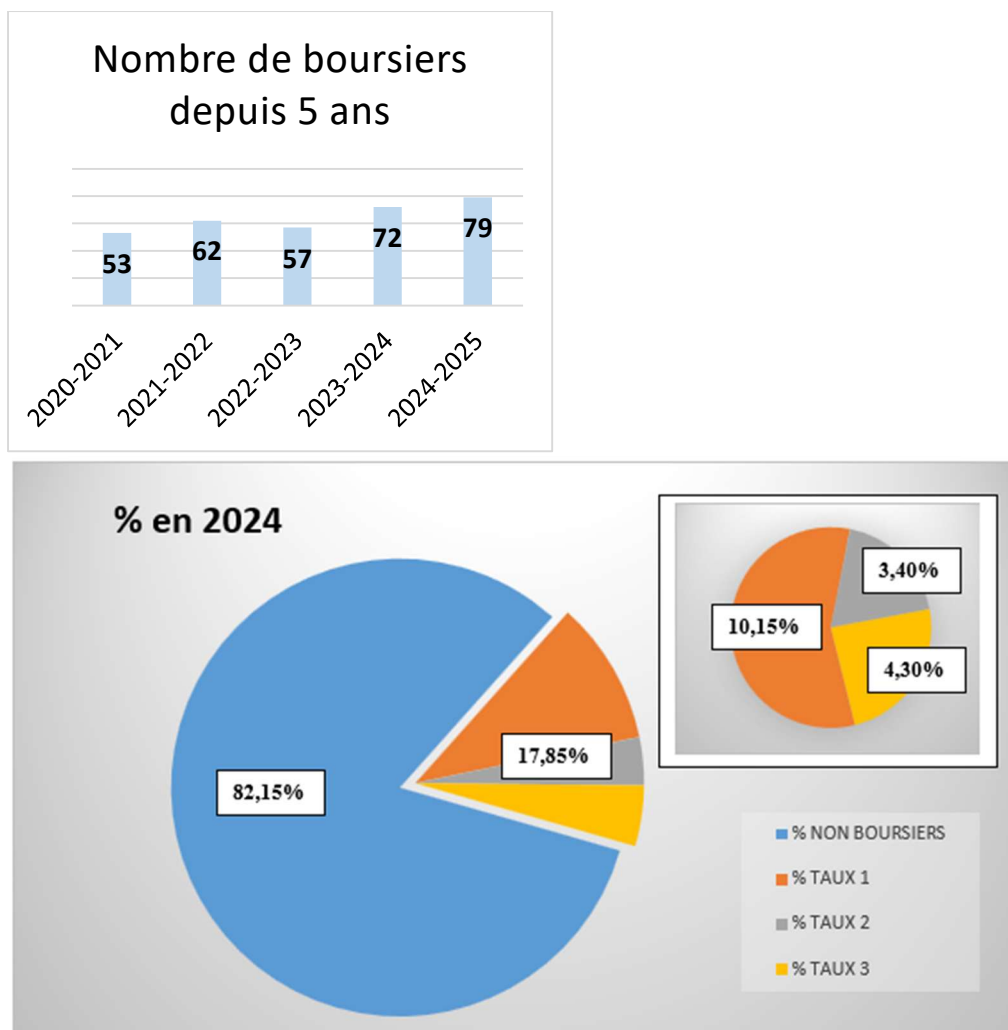
Ces achats ont été financés en partie par un prélèvement sur fonds de réserve et en co-financement avec le Département des Landes pour un montant total de **4 252,80 €** (dont **2 551,68 €** pris en charge par le CD40).

IV. Les Bourses Nationales :

Le déploiement d'OP@LE a eu lieu en septembre 2024.

Le budget 2024 a donc été réalisé sous GFC en respectant au maximum les préconisations de l'instruction codificatrice M9-6 version OP@LE.

Le service des bourses nationales (SBN) n'apparaît plus dans le budget initial (le paiement des bourses se fait en opérations pour comptes de tiers et n'ont plus aucun impact sur la comptabilité budgétaire).



Les bourses des collèges sont déduites des factures des repas, le reliquat est reversé aux familles.

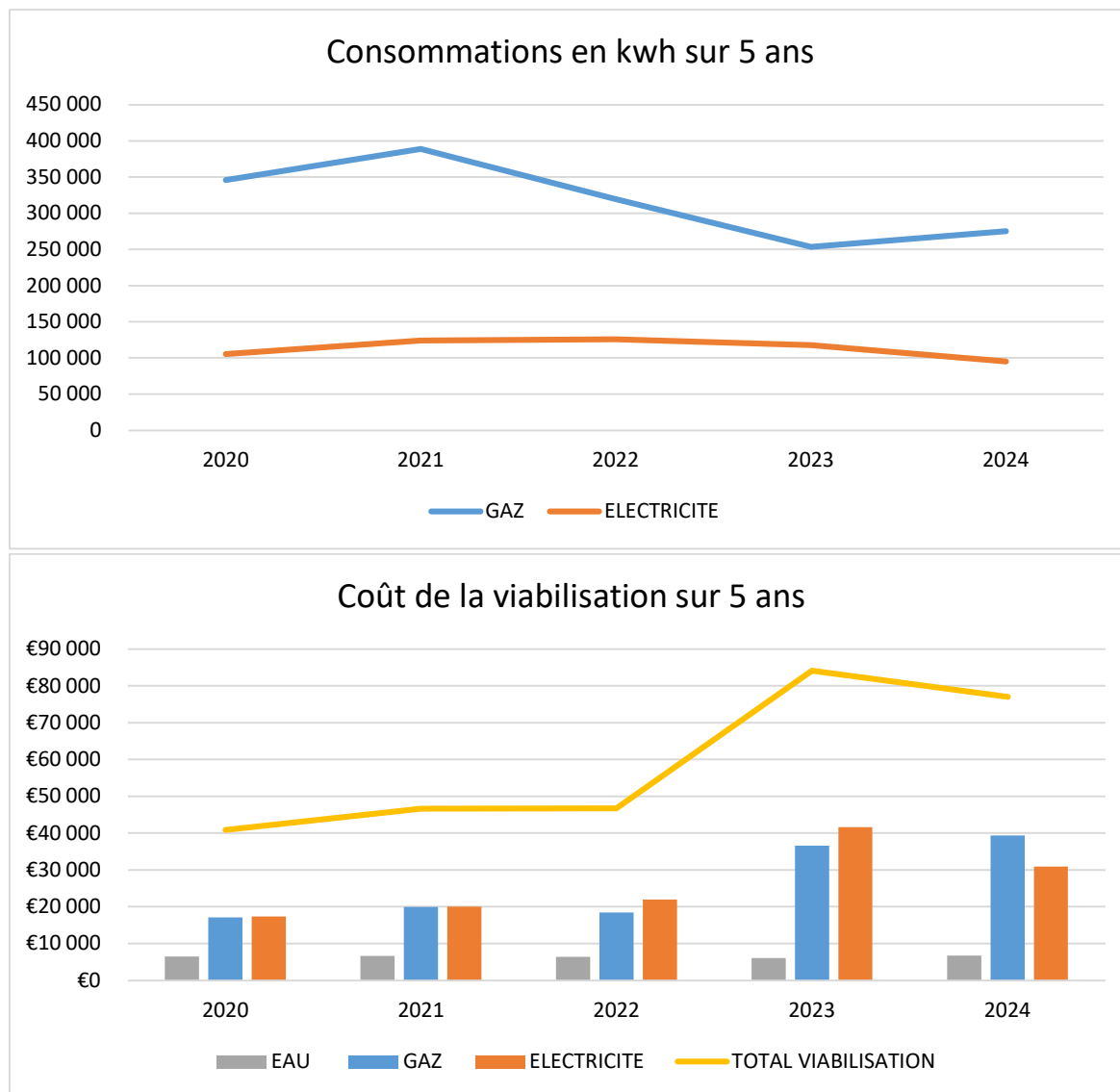
V. La viabilisation

La viabilisation représente le deuxième pôle de dépenses de l'établissement après les denrées alimentaires.

En 2023, le coût de l'électricité et du gaz a considérablement augmenté.

Le collège a pu y faire face grâce à une subvention du Conseil Départemental des Landes d'un montant total de 24 200 € (67% pour le service ALO et 33% pour le service SRH) et un prélèvement sur les fonds de roulement de l'établissement.

En 2024, une subvention du CD40 de 16 566 € a permis de financer une partie de la viabilisation sur le service ALO.



En 2024, la viabilisation représente un total de **76 994 €** (contre 84 150 € en 2023 et 46 747 € en 2022) :

- 30 907 € pour l'électricité (contre 41 579 € en 2023 et 21 980 € en 2022)
- 39 337 € pour le gaz (contre 36 559 € en 2023 et 18 415 € en 2022)
- 6 750 € pour l'eau (consommation et tarif relativement stable par rapport à 2022 et 2023)

La consommation d'électricité a diminué de près de 19 % en 2024 par rapport à 2023 (baisse de 7% en 2023 par rapport à 2022).

On constate une baisse significative de la consommation de gaz de plus de 20 % en 2023 par rapport à 2022, et une hausse de 8 % de la consommation de gaz en 2024 par rapport à 2023.

VI. Conclusion de l'ordonnateur

Le résultat de l'exercice 2024 est très satisfaisant et correspond à l'approche sincère émise lors de l'élaboration du budget.

L'établissement est en mesure de faire face aux imprévus et d'investir pour améliorer la vie quotidienne des usagers et de contribuer à l'ouverture culturelle et sociale des élèves.

Le Conseil Départemental des Landes apporte un soutien logistique et financier avéré, indispensable au fonctionnement et au rayonnement de notre établissement.

La gestion est très saine et les investissements proposés sont nécessaires et justifiés.

Le taux de recouvrement des créances, malgré l'arrêt du prélèvement automatique, est très satisfaisant.

Cependant le fonds de roulement peut paraître élevé puisqu'il est de 126 jours, sachant qu'il est recommandé plutôt un délai de trente jours. Il est constitué pour la plus grande partie du SRH.

Nous recevons de plus en plus de personnes extérieures du département et de manière régulière ce qui nous permet de proposer toujours plus de qualité à nos élèves et aux membres du personnel.

Nous allons poursuivre les investissements dans plusieurs domaines en 2025.

Ils vous ont été présentés.

Cette excellente gestion permettra de suivre au plus près les projets pédagogiques, renforcer le bien-être de la communauté scolaire et de contribuer favorablement au climat scolaire de l'établissement.

La Principale
Marie-Hélène BELLINGHERY

La secrétaire générale
Emilie CERVEAU



Collège CAP DE GASCOGNE
—
ST SEVER
Compte financier 2024



Le compte financier est le compte rendu de la gestion budgétaire et comptable de l'année 2024. Il fait apparaître un résultat de fonctionnement, qui est la différence entre les recettes et les dépenses. Ce résultat est ensuite intégré dans les réserves du collège.

Il fait l'objet de deux votes:

- son adoption, avec ou sans réserves (écrites);
- l'affectation du résultat aux réserves.

INDICATEURS FINANCIERS

- Lors de la réforme du cadre budgétaire et comptable de novembre 2012, cinq indicateurs ont été établis, afin d'uniformiser les indicateurs de tous les établissements et permettre un suivi sur plusieurs années de la situation financière.
- Ces indicateurs sont exprimés en jours de fonctionnement afin de tenir compte de la taille de l'établissement. Le total des dépenses est divisé par 360 jours, ce qui donne un coût quotidien: 1 320,19€ par jour en 2024 (1628,06 € en 2023). Pour information, la moyenne est de 1 000,00€ pour les collèges et 1 500,00€ pour les lycées.

EXECUTION BUDGETAIRE

Code du service	Intitulé du service	Montant net des dépenses	Montant net des recettes
Première section : fonctionnement			
AP	ACTIVITES PEDAGOGIQUES	26.462,49	26.560,35
VE	VIE DE L'ELEVE	164.742,82	164.742,82
ALO	ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	113.763,66	114.814,41
PAYE	SERVICE PAYE	0,00	0,00
	Total services généraux	304.969,20	306.117,68
SRH	RESTAURATION ET HEBERGEMENT	170.360,43	203.663,12
	Total services spécifiques	170.360,43	203.663,12
	Total de la première section	475.269,63	509.780,70
	Résultat		34.511,07
	CAF		40.941,24
Deuxième section : opérations en capital			
OPC	OPERATIONS EN CAPITAL	4.252,80	2.551,68
	Total exécution budgétaire	479.522,43	512.332,38

1 – LE RESULTAT

- C'est la différence entre les recettes nettes et les dépenses nettes de l'établissement (section de fonctionnement). C'est un indicateur assez large qui inclut les opérations pour ordre (amortissements, variations de stock)

le résultat est positif de 34 511,07€

- Il se décompose de la manière suivante:
au service général: un résultat positif de 1 208,38€.

à la restauration: un résultat positif de 33 302,69€.

2 – LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

- Capacité d'autofinancement: c'est la part du résultat qui dégage de la trésorerie, autrement dit c'est le résultat financier.
- Amortissements réels: -6 430,17€ :c'est le constat de la perte de valeur des biens, achetés sur fonds propres.
- CAF 2024: Résultat – Amortissements réels

•40 941,24€

VENTILATION DU RESULTAT

SERVICES		Montants au 31/12/2023	Résultat 2024	Montant au 31/12/24	Prélèvements pour Investissem	Extourne 2023 non utilisée- excédent	Résultat net 2024	Montants au 31/12/2024
COLLEGE								
	Réserves immobilisées	23 269,24 €	-6 430,17 €	16 839,07 €	1 701,12 €			18 540,19 €
SG	Réserves disponibles	20 634,33 €	7 638,55 €	28 272,88 €	1 701,12 €			26 571,76 €
	TOTAL		1 208,38 €				1 208,38 €	45 111,95 €
	Stock de denrées	3 805,35 €	671,96 €	4 477,31 €				4 477,31 €
SRH	Réserves disponibles	99 261,98 €	32 630,73 €	131 892,71 €				131 892,71 €
			33 302,69 €				33 302,69 €	136 370,02 €
		146 970,90 €	34 511,07 €	181 481,97 €			34 511,07 €	181 481,97 €

LE BILAN

ACTIF (Utilisation de l'argent)	BILAN	PASSIF (origine de l'argent)	
Classe 2 : immobilisations	Classe 1 : CAPITAUX		Ressources et emplois stables
Classe 3 : STOCKS	Fonds de roulement		
Classe 4 : Créances des clients	Classe 4 : DETTES aux fournisseurs		Actif et passif circulant
Besoin en Fonds de roulement			
Classe 5 : Trésorerie			
	=		

Le Bilan chiffré

Créances ½ pension :
6 857,01€

Bourses nationales :
-911,65€

Perte manuel scolaire:
22€

ACTIF			MONTANT	PASSIF	MONTANT
ACTIF IMMOBILISE				CAPITAUX PROPRES	
Immo incorporelles			0,00	Réserves	146 970,90
Installations techniques	82 465,59	52 943,49	29 522,10	Résultat de l'exercice	34 511,07
Autres immobilisations corporelles			0,00	Subventions d'investissement reçues	10 981,91
TOTAUX	82 465,59	52 943,49	29 522,10	SOUS TOTAL CAPITAUX	192 463,88
ACTIF IMMOBILISE			29 522,10	FONDS DE ROULEMENT	162 941,78
Stocks denrées alimentaires			4 477,31	Dettes Fournisseurs	17 476,94
Créances clients			6 857,01	Reliquats subventions Etat	15 131,60
Etat et collectivités territoriales			-911,65	Reliquats subventions CD40	
Autres créances			22,00	Autres dettes	330,78
ACTIF CIRCULANT			10 444,67	DETTE	32 939,32
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			-22 494,65		
TRESORERIE			185 269,44	Trésorerie passive	-31,99
Compte régularisation			135,00		
TOTAL ACTIF			225 371,21	TOTAL PASSIF	225 371,21

3- LE FONDS DE ROULEMENT

- Le fonds de roulement :

C'est la différence entre les ressources stables et les emplois stables du collège.

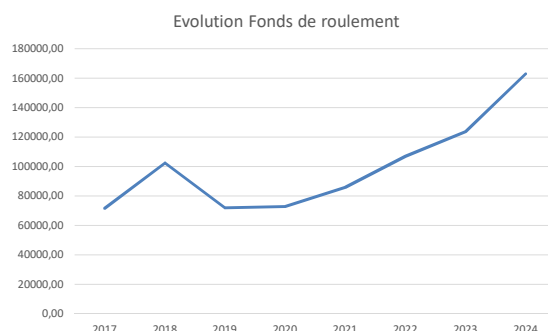
Il représente la marge de manœuvre du collège: la somme des réserves disponibles et du stock: **162 941,78€**

		AU 31/12/2024
FONDS DE ROULEMENT	Réserves disponibles	26 571,76 €
SG	Stock de denrées	4 477,31 €
SRH	Réserves disponibles	131 892,71 €
	TOTAL FDR	162 941,78 €

3- LE FONDS DE ROULEMENT

Son évolution

- Il représente 126 jours de fonctionnement (contre 77 jours l'an dernier). Il se situe au dessus du minimum préconisé (30 jours). Le collège peut fonctionner 126 jours sans apport de trésorerie.

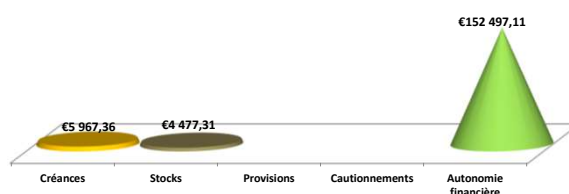


3- LE FONDS DE ROULEMENT

Sa composition

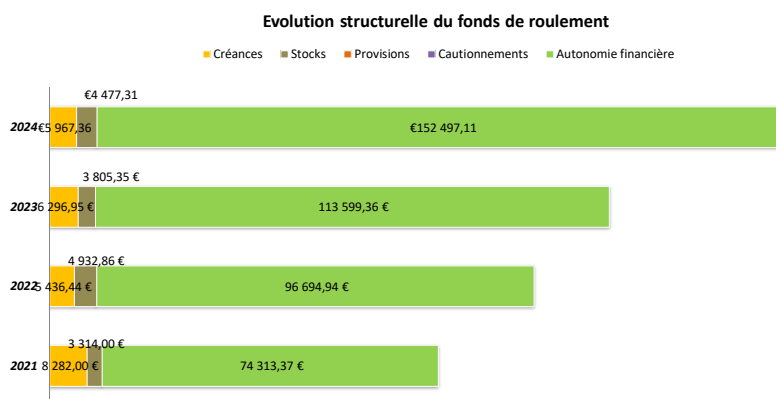
- Composition du FDR: Afin de pouvoir mobiliser le fonds de roulement pour conserver une autonomie financière, le collège doit limiter la valeur des stocks et des créances augmentant ainsi les réserves disponibles.

Composition du fonds de roulement



3- LE FONDS DE ROULEMENT

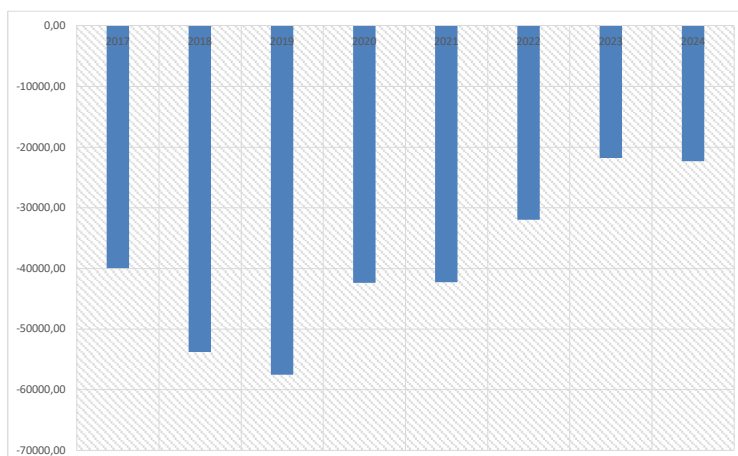
L'évolution de sa *composition*



4- LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

- Le besoin en fonds de roulement: On utilise les données du bilan de la partie « circulante ». C'est la différence entre la trésorerie et le fonds de roulement. Il mesure le besoin de financement lié à l'activité de l'établissement.
- **Besoin en fonds de roulement 2024: -22 359,65€**
- Le collège n'a pas de besoin car il dispose de ressources financières suffisantes.

4- LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT



5- LA TRESORERIE

La trésorerie: 185 301,43€ c'est le montant au crédit du compte bancaire du collège au 31/12/24, auquel on ajoute les encaissements (chèques) en attente et on déduit les paiements en cours.

Il représente 144 jours de fonctionnement (au dessus du seuil préconisé de 60 jours). Le collège a pu régler toutes ses dépenses, sans difficulté, tout au long de l'année.

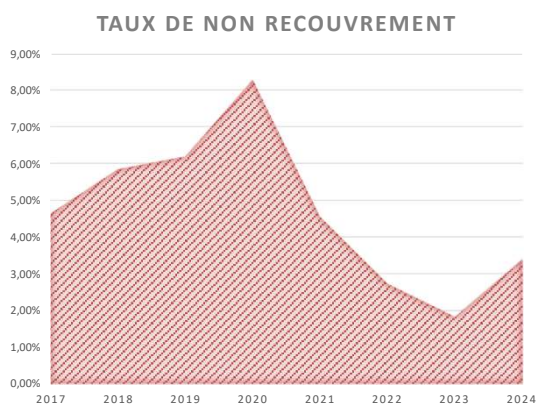
EVOLUTION DE LA TRESORERIE



Indicateurs complémentaires

Le taux de charges à payer: 0,09% des factures restent à régler au 31/12/24. Elles sont intégrées dans les dépenses 2024 et payées en 2025. Cet indicateur informe sur l'avancement dans l'exécution budgétaire 2024.

Le taux de non recouvrement: 3,39% contre 1,82% l'an dernier; il représente les sommes qui restent à encaisser pour la restauration et les voyages. Ce taux a augmenté en raison du passage à Opale et l'arrêt du prélèvement automatique.



Conclusion: Les indicateurs financiers sont favorables, la situation financière reste bonne et permet au collège de financer ses projets sur ses fonds propres.